UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

Année 1949 N° 59

DEUX ANS DE DEPISTAGE PSYCHIATRIQUE APPLIQUE AUX DETENUS DE St-MICHEL

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement en Juillet 1949

PAR

Hilde STERN

JURY. MM. PLANQUES, *Président.*
RISER. }
MAGNOL. } *Assesseurs.*
GÉRAUD. }
DARDENNE, *Suppléant.*

TOULOUSE
IMPRIMERIE H. LION
23, RUE CROIX-BARAGNON, 23
—
1949

DEUX ANS
DE DÉPISTAGE PSYCHIATRIQUE
APPLIQUÉ AUX DÉTENUS
DE SAINT-MICHEL

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

Année 1949 N° 59

DEUX ANS DE DEPISTAGE PSYCHIATRIQUE APPLIQUE AUX DETENUS DE St-MICHEL

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement en Juillet 1949

PAR

Hilde STERN

JURY. MM. PLANQUES *Président.*
RISER
MAGNOL *Assesseurs.*
GÉRAUD
DARDENNE. *Suppléant.*

TOULOUSE
IMPRIMERIE H. LION
23, RUE CROIX-BARAGNON, 23
—
1949

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

TABLEAU DU PERSONNEL

	MM.
Doyen.	LEFEBVRE
Assesseur.	BRUSTIER
Doyens honoraires.	GORSE-CALVET

Professeurs honoraires

MM. RISPAL, MERIEL, RIBAUT, ARGAUD, LAFFORGUE, SERR, GARIPUY, CLERMONT.

PROFESSEURS

	MM.
Clinique de neurologie et psychiatrie.	RISER
Clinique médicale.	TAPIE / ROQUES
Clinique obstétricale.	GUILHEM.
Physiologie.	SOULA
Clinique chirurgicale et du cancer.	DUCUING
Physique biologique et médicale.	BUGNARD
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.	NANTA
Chimie et toxicologie.	BRUSTIER
Pathologie générale et médecine expérimentale.	SENDRAIL
Clinique chirurgicale et gynécologique.	LEFEBVRE
Anatomie.	VALLOIS / LAZORTHES.
Histoire naturelle.	DELAS

	MM.
Clinique médicale infantile et puériculture.	SOREL (R.)
Pharmacie.	CAUJOLLE
Pathologie interne et clinique des maladies de la tuberculose	MOREL
Bactériologie - Hygiène - Médecine sociale.	ANDRIEU
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie.	VIRENQUE.
Clinique des maladies des voies urinaires.	FABRE (P.)
Matière médicale.	VINCENT
Hydrologie thérapeutique et climatologie.	MERIEL (P.)
Anatomie pathologique.	FABRE (J.)
Clinique oto-rhino-laryngologique et chirurgie maxillo-faciale...	CALVET
Clinique ophtalmologique.	CALMETTES
Chimie biologique.	VALDIGUIE (P.)
Médecine légale et du travail..	PLANQUES
Histologie et embryologie.	BROUSSY
Médecine sociale.	BOUNHOURE.

PROFESSEURS SANS CHAIRE

Physiologie.	BAISSET
Anatomie.	COULOUMA

AGRÉGÉS

	MM.
Anatomie.	POULHES ch. des f.
Histologie.	BIMES, ch. des f.
Médecine.	GADRAT / DARNAUD / GERAUD / DARDENNE / LAPORTE (J.)
Ophtalmologie.	DEODATI
Physique Médicale.	MARQUES
Obstétrique	PONTONNIER, ch. d. f.

	MM.
Chirurgie.	GRIMOUD / RIEUNAU / DIEULAFE / DAMBRIN (P.)
Pharmacie.	COUTURIER
Chimie générale pharmaceutique.	BLANC
Histoire Naturelle et Parmaceutique.	Mme DULUCQ-MATHOU
Odonto-Stomatologie.	CADENAT

COURS COMPLÉMENTAIRES

	MM.
Cours d'obstétrique aux élèves sages-femmes.	GUILHEM.
Cours d'anatomie aux élèves sages-femmes.	GUILHEM
Chimie pathologique.	VALDIGUIE (P.
Chimie biologique.	VALDIGUIE (P.
Chimie minérale.	BLANC
Physique parmaceutique.	AUVERGNAT
Dermatologie et syphiligraphie..	BASEX
Législation pharmaceutique. . . .	BOUISSET
Clinique de la tuberculose. . . .	MOREL (L.) / DAMBRIN (P.)

	MM.
Microbiologie.	BOUISSET
Parasitologie.	LASSERRE
Botanique et cryptogamie Mme	DULUCQ-MATHOU
Chimie analytique.	BLANC
Hydrologie et géologie.	ASTRE
Médecine sociale.	BOUNHOURE
Anatomie médico-chirurgicale. ..	THOMAS
Pharmacodynamie.	BAISSET
Bactériologie et Hygiène.	LAPORTE
Urologie.	LHEZ
Ophtalmologie.	DEODATI
Neuro-chirurgie.	LAZORTHES
Oto-Rhino-Laryngologie.	CLAUX

Secrétaire de la Faculté. . . . . M. ARGILAS

La Faculté déclare n'être pas responsable des opinions émises par les candidats
(Délibération du 12 mai 1891)

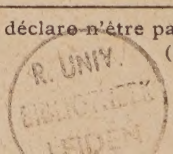

A MES PARENTS

A MES AMIS

A NOTRE MAITRE ET PRESIDENT DE THESE

MONSIEUR LE PROFESSEUR PLANQUES

Professeur de Médecine Légale et de Médecine du Travail.

Qu'il nous permette de lui exprimer ici notre reconnaissance pour son enseignement, ses conseils, et le bienveillant intérêt qu'il a bien voulu nous témoigner ainsi que notre sincère attachement.

A NOTRE JURY DE THESE :

NOTRE MAITRE

MONSIEUR LE PROFESSEUR RISER

Professeur de Clinique Neurologique,
Membre titulaire de la Société Française de Neurologie,
Officier de la Légion d'Honneur,
Titulaire de la Médaille Militaire.

Qui a bien voulu nous accueillir dans son Service, nous aider et nous encourager à nous perfectionner.
Qu'il trouve ici le témoignage de notre gratitude et de notre profonde admiration.

MONSIEUR LE PROFESSEUR MAGNOL

Chargé de Cours de Droit Criminel,
Doyen Honoraire à la Faculté de Droit,
Officier de la Légion d'Honneur.

En remerciement de l'honneur qu'il nous a fait en s'intéressant à notre travail.

MONSIEUR LE PROFESSEUR GERAUD

Professeur Agrégé à la Faculté.
Médecin des Hôpitaux

En remerciement de la bienveillance qu'il nous a témoignée.

MONSIEUR LE PROFESSEUR DARDENNE

Professeur Agrégé à la Faculté.

A MM. les Docteurs BASTIE, BECQ, CHAURAND, GAYRAL, LAFAGE, LABOUCARIE, PARANT, PERRET, NOGUES, ROCQUES et Mlle SIOLETTE, qui ont recueilli bénévolement les documents sur lesquels se base notre travail.

INTRODUCTION

C'est du 15 juin 1947 au 30 juillet 1948 que des examens de dépistage psychiâtrique ont été poursuivis de façon régulière à la prison Saint-Michel de Toulouse — sauf interruption pendant la période des vacances — et ceci à la demande du Ministère de la Justice et au même titre que dans d'autres villes, afin de préciser le nombre de délinquants anormaux. Durant l'année scolaire 1947-1948, les candidats au diplôme de Médecine Légale et de Psychiâtrie étaient tenus d'assister à trois séances de dépistage; depuis le mois de janvier 1949, ces examens ont repris à des fins d'enseignement. Nos statistiques s'appuient sur tous les documents recueillis jusqu'à la date du 7 mars 1949 où le nombre des détenus examinés atteignait 1.000.

Il convient de remarquer d'emblée que nos statistiques ne sont pas le fidèle reflet de la délinquance à cette époque : aussi bien du fait de la présence à la fois d'inculpés et de condamnés, de celle de mineurs, que du fait que les sujets en liberté provisoire échappaient aux examens de dépistage, alors que certains

détenus dont la culpabilité restait à établir y étaient soumis. La population de la prison étant ainsi définie, l'intérêt de son étude reste entier.

Les examens ont été pratiqués par MM. les Docteurs BASTIÉ, BECQ, CHAURAND, GAYRAL, LAFAGE, LABOUCARIÉ, PARANT, PERRET, PLANQUES, NOGUÈS, ROQUES, d'âge et de formation différente et aidés par Mlle SIOLETTE, assistante sociale, chargée de la liaison entre eux, de la collection des documents et pratiquant des tests. Ces médecins se sont réunis à plusieurs reprises, sous la présidence de M. le Docteur OLLÉ, Directeur à la Santé, afin d'établir quelques définitions communes, notamment celle de l'anomalie mentale, d'unifier leurs méthodes d'examen et de discuter leurs conclusions. Ils ont d'autre part élaboré et complété un modèle de fiche de dépistage.

Les examens, durant 30-40 minutes en moyenne, étaient pratiqués dans un local mis à la disposition des médecins par l'Administration pénitentiaire; les sujets examinés savaient qu'il s'agissait d'un examen médical, indépendant de toute démarche de la justice; lorsqu'un sujet paraissait porteur d'une anomalie mentale, on eu recours — dans le cas des inculpés — à une demande d'expertise auprès des juges d'instruction. Les conclusions de l'examen de dépistage sont basées sur la qualité et la richesse des réponses, le ton et les manifestations affectives les accompagnant, divers détails que donnait le sujet sur lui-même, ses goûts et ses multiples activités, ses habitudes ainsi que sur les résultats des tests interrogeant ses fonctions mentales.

Nous nous étions d'abord proposé d'étudier les rapports entre les tendances caractérielles et la variété de délinquance, mais nous nous sommes heurtés à de sérieuses difficultés : choix de définition du caractère et des notions voisines, difficulté de classer les individus, difficulté de retenir dans la diversité des traits qui caractérisent un individu celui qui, davantage que les autres, lui imprime son originalité; pour y parer, une étude psychologique et sociale approfondie du sujet aurait été nécessaire; celle-ci dépasse le cadre d'un examen de dépistage.

Nous nous sommes alors proposé de faire une étude plus générale des données recueillies au cours des examens en comparant celles qui concernent les sujets normaux à celles qui concernent des sujets anormaux et en les confrontant là où cela était possible à des données relatives à une population non délinquante aussi proche que possible de celle de la prison, comparaison permettant dans une certaine mesure de mettre en évidence des facteurs de délinquance individuels et sociaux. Nous risquions par là, en apparence, de faire un travail n'ayant que des rapports assez lointains avec la médecine, qui actuellement cependant, contracte des liens de plus en plus étroits avec des préoccupations d'ordre social. C'est ce qui a permis à BEKAERT de dire : « Parmi les sciences positives qui évoluent en étroite connection avec le droit de punir, la médecine a pris chaque jour une place plus marquée. Elle a perfectionné la fonction judiciaire en lui permettant d'approcher davantage le phénomène humain. La science pénale et la science médicale s'attachent toutes deux à éliminer

un état individuel dangereux pour le complexe social qui l'environne ». (1).

Ces quelques considérations ont déterminé le choix de notre plan : dans une première partie de ce travail, nous nous proposons d'envisager les données concernant le nombre et la répartition des sujets anormaux et leur délinquance, ainsi que quelques facteurs étiologiques de la délinquance. Dans une deuxième partie nous chercherons à caractériser plus particulièrement le délinquant anormal par rapport au sujet normal.

(1) BEKAERT : Acta Medecinae Legale, Janv. 1948, p. 24.

MODÈLE DE LA DERNIÈRE FICHE UTILISÉE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté,, Egalité, Fraternité

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

COMMISSION MEDICALE DE L'ETUDE DU PROJET
DE LA LOI DE DEFENSE SOCIALE
DE TOULOUSE

FICHE D'EXAMEN DE DEPISTAGE Date :

Médecin examinateur :

Nom : Prénoms :

Adresse : Profession :

Date et lieu de naisssance : Nationalité :

ANTECEDENTS

Hérédité :

Enfance :

Maladies et accidents :

Epilepsie : Trauma cranien : M. vénériennes :

Education :

Scolarité :

Service Militaire :

Activité professionnelle :

Moyens de subsistance :

Particularités ethniques :

Vie familiale :

Mariage :

Enfants : Légitimes : Naturels :

EXAMEN MENTAL

NIVEAU : Idiot : Imbécile : Débile : Moyen :
Normal : Supérieur :

ETAT CONSTITUTIONNEL - émotif : psychasthénique :
schizoïde : paranoiaque : déprimé :
épileptoïde : instable : pervers :

SENS ETHIQUE :

SENS SOCIAL ET ADAPTABILITE :

TOXICOMANIE : alcoolisme :

SEXUALITE :
Troubles mentaux caractérisés :
Internements :

EXAMEN PHYSIQUE

MORPHOLOGIE : pycnique : leptosome : asthénique :
athlétique :
Etat physique général :
Signes « dégénératifs » craniaux-faciaux :
Divers appareils :

RENSEIGNEMENTS CRIMINOLOGIQUES

Délits antérieurs :

Peines :
Analyses et facteurs du délit actuel :

IMPRESSION D'ENSEMBLE

Mesure proposée :

Rien :
Examen médical :
Expertise psychiatrique :
Intervention assistante sociale :

PREMIERE PARTIE

DONNÉES CONCERNANT LA DÉLINQUANCE DES SUJETS NORMAUX ET ANORMAUX

1. — NOMBRE ET REPARTITION DES SUJETS ANORMAUX.

Avant de passer à l'examen de la délinquance des sujets anormaux, il convient de définir l'anomalie mentale, de dénombrer les sujets anormaux et de voir comment ils se répartissent pour examiner enfin dans quelle mesure les résultats donnés paraissent acceptables.

La définition et les critères de l'anomalie mentale qui ont été adoptés par les médecins participant aux examens de dépistage étaient les suivants : « L'anor-

mal est celui, qui sans être atteint d'aliénation mentale, présente une anomalie mentale durable et nettement caractérisée; celle-ci infirmité ou maladie se définit par la déficience ou la perturbation d'une ou plusieurs facultés mentales ne conférant à l'individu qui en est porteur qu'une adaptation aux circonstances non conforme à celle de ses semblables pour une race, une époque et un milieu donné. L'anormal pas plus que l'aliéné ne peut être considéré comme étant seulement un minoritaire, car la reconnaissance de son anomalie se fonde sur un ensemble varié de symptômes multiples, par là l'anomalie reste individuelle. L'anormalité quelquefois évidente ne peut souvent être affirmée que par un médecin spécialiste ou par plusieurs au besoin; les médecins se réfèrent à leur science séméiologique actuelle, qui sans être une science exacte, leur fournit des critères toujours plus précis et plus nombreux ».

Cette définition exclut donc du cadre des anomalies des perturbations psychiques réalisées par l'ivresse ou les psychoses lorsque le fond mental sur lequel elles surviennent est par ailleurs intact. Il est intéressant de dénombrer ces cas avec la délinquance qu'ils entraînent pour ne plus y faire allusion par la suite. Disons aussi que dans quelques cas, l'ivresse peut être alléguée par le détenu comme excuse d'un acte antisocial.

IVRESSE	
Vol et abus de confiance.	9
Violences	7
Attentat à la vie	2
Incendie volontaire	1
Cambriolage	1
Délits sexuels	7
TOTAL	27

PSYCHOSES	
Psychose involutive :	
Violences	1
Incendie volontaire	1
Vagabondage	1
Vol	1
Délit sexuel	1
Délire mystique : vol, défaut carte identité	1
Etat délirant : infanticide	1
Délire paraphrénique : vol	1
Délire d'influence : incendie volontaire	1
Paranoia (?) : abus de confiance	1
Paranoia (?) : escroquerie	1
Etat confusionnel : tentative de meurtre	1
Delirium tremens	1
(?) Vol et trafic	1
TOTAL	14

Si nous comparons les délits de l'ivresse à ceux exécutés par le sujet sobre, nous voyons nettement apparaître la fréquence relative des infractions dues à des libérations de l'instinct sexuel et de réactions agressives, ce qui est classique. En ce qui concerne les psychoses, le diagnostic de psychose a pu être soupçonné seulement dans 2 cas; dans 1 cas la nature de la psychose n'est pas spécifiée; dans 2 cas que nous classons avec les anormaux, les médecins ont hésité entre celui de psychose et d'anomalie.

Si nous revenons maintenant aux critères d'anomalie choisis, nous constatons que ceux-ci s'appuient essentiellement sur le comportement des sujets, réaction aux événements extérieurs ou aux stimuli inter-

nes en fonction des dispositions intellectuelles, affectives et volitives du sujet; c'est par là qu'ils s'avèrent d'un maniement facile car ces données peuvent être appréciées par l'étude de l'histoire de la vie d'un sujet, d'une part, des tests et l'attitude du sujet durant l'examen, de l'autre. Cet examen représente en effet, au même titre que d'autres situations, une circonstance au cours de laquelle une personnalité donnée a l'occasion de se manifester.

L'anomalie mentale étant définie, quelle est la *proportion de sujets anormaux* parmi les détenus ? Nous en avons compté 467, soit près de 50 %. Dans ce nombre sont compris une dizane de sujets sur lesquels les médecins ne se sont pas nettement prononcés. Parmi les sujets normaux se trouvent par contre environ 25 détenus dont le degré de normalité n'est pas spécifié, soit qu'il s'agissait de sujets qui ignoraient le français ou de sujets dont la délinquance était particulière (économique, politique), plus rapidement examinés.

L'existence probable d'une anomalie mentale étant généralement signalée, il ne nous semble qu'il s'agit là d'une source d'erreurs peu importante. Il est alors intéressant de savoir comment cette moyenne a été obtenue. Examinons donc le tableau ci-dessous :

Sujets examinés . .	100	88	70	161	125	77	81	95	63	99	41
Anormaux p. 100.	33	39,5	41	42,5	44	45	49	50,5	52	57,5	70

A 3 chiffres près, tous les autres se maintiennent autour d'une valeur moyenne de 47 % environ, y compris la moyenne de ces 3 valeurs extrêmes. Cette

remarque met en évidence la constance relative des résultats. Si nous supposons que la répartition des sujets anormaux dans les différentes séries est assez uniforme dans l'ensemble, il apparaît que les conclusions quant au degré de normalité du sujet sont dans l'ensemble valables.

Le nombre de sujets anormaux connus, il est intéressant de savoir comment ils ont été classés. Dans le tableau ci-dessous se trouvent les différentes données telles que nous les avons recueillies dans les fiches de 10 séries différentes. Le nombre de sujets au sein des différents groupes est rapporté à 100.

ANOMALIE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL
Débiles	33	37,5	19,8	23,2	4,5	32,5	42	15	21	25,7	24
Alcooliques .	24	5,5	1,8	—	23,2	7,5	18	6	8,2	22,1	11,5
Non classés.	21	20	1,8	20,3	8,7	12,5	—	24	16,8	—	10,7
Instables ...	—	23	1,8	17,4	2,9	10	9	12	6,6	15,3	10,5
Déficients moraux ..	6	—	18	5,8	—	20	3	6	12,6	—	9,2
Epileptiques, impulsifs .	6	3	39,6	2,9	5,8	2,5	15	6	6,6	—	5,8
Pervers	—	5,5	10,8	26,1	4,5	7,5	—	—	4,2	6,8	5
Névropathes	—	—	—	—	14,5	—	12	—	—	—	3,4
Schizoïdes .	—	—	1,8	2,9	8,7	—	—	6	8,4	3,4	3,2
Emotifs	—	—	—	—	1,5	2,5	—	—	2,1	10,2	3,
Paranoïaques	—	—	1,8	2,9	4,5	—	—	6	4,2	3,4	2,3
Anormaux sex.	3	—	—	—	5,4	—	—	—	2,1	—	1,5
Déprimés ..	3	—	1,8	—	—	—	—	9	—	3,4	1,5
Cyclothym. .	—	—	—	—	2,9	—	—	—	2,1	1,7	1
Divers	3	5,5	—	—	13	5	—	9	4,2	6,8	7,3

Les pourcentages arrondis sont calculés pour permettre des comparaisons entre les différentes séries.

La rubrique « divers » groupe 2,2 % de sujets « probablement anormaux » et quelques mythomanes, psychasthéniques, dysharmoniques, inadaptés sociaux, pas plus de 2-3 sujets pour chacun des groupes.

L'anomalie nettement la plus fréquente et qui représente près de 25 % des anomalies rencontrées est la débilité mentale, déjà du fait que le débile en raison de l'insuffisance de ses moyens est plus facilement appréhendé par la justice qu'un autre sujet; par ailleurs tout se passe comme si l'absence de contrôle de son activité libérait chez lui des tendances antisociales; c'est pourquoi on rencontre si fréquemment les mentions : débile impulsif, instable, pervers, émotif, qui ne font qu'exprimer la fragilité particulière de ce terrain. Quant à la répartition des débiles au sein des différentes séries, on n'observe un même ordre de grandeur que 6 fois sur 10. Dans les autres groupes, les divergences sont aussi importantes sinon davantage. La répartition des sujets peut différer, mais d'autre part, si la débilité mentale est d'un diagnostic facile, et si l'on dispose de tests pour la mesurer, il n'en est plus de même des autres anomalies dont le diagnostic est en partie fonction de la personnalité du médecin; c'est ainsi que s'expliquent aussi les importantes divergences entre la répartition des sujets anormaux des différentes séries; tel sujet pourra être considéré comme un débile moral ou affectif et tantôt comme un schizoïde; tel autre sera qualifié de névropathe, hyperémotif ou psychasténique. Ce qui manque ici, c'est une classification homogène des anormaux qui exclue dans la mesure du possible les facteurs

d'appréciation personnelle, mais difficile à trouver en raison même de la complexité de la personne humaine.

Nous avons donc rencontré ici une série de difficultés et aussi devons-nous nous demander *dans quelle mesure les résultats donnés peuvent paraître acceptables.* Pour en juger nous allons nous reporter aux expertises. Parmi les 150 expertises qui ont été demandées nous avons pu en consulter 60. Celles-ci ont toujours été pratiquées par un autre médecin que celui qui les a demandées auprès du juge d'instruction et nous permettent de confronter 2 avis, un rapide, un autre fondé sur un examen approfondi et émanant de 2 personnes différentes; dans 2 cas seulement, il s'est trouvé que le même médecin ait réexaminé le sujet, confirmant dans le premier cas son diagnostic et rectifiant son jugement dans le deuxième cas. En ce qui concerne le diagnostic d'anomalie mentale, les conclusions de l'expertise et du dépistage concordent dans 55 cas; dans un cas, un sujet paraissait normal au dépistage et anormal à l'expertise, dans un autre, le diagnostic de normalité qui était douteux à l'examen de dépistage était contesté à l'expertise. Dans 3 cas où le détenu paraissait anormal au dépistage (instable, impulsif, débile (?), l'expert a conclu à la normalité du sujet. Il semble donc dans l'ensemble que bien que rapides, les examens de dépistage permettent au médecin d'apprécier le degré de normalité du sujet avec une approximation suffisante.

L'anomalie étant assez difficile à identifier, il semble que sa qualité soit plus difficile à déterminer si nous nous rapportons à ce que nous avons déjà vu plus haut. La *qualité de l'anomalie* est mentionnée dans

45 cas sur les fiches. Voyons quels sont les cas où les avis du premier et du deuxième médecin qui ont examiné un même sujet concordent et dans quels cas ils diffèrent .

MEME DIAGNOSTIC au cours de 2 examens successifs DIAGNOSTIC		DIVERGENCE DES DIAGNOSTICS au cours de 2 examens successifs DIAGNOSTIC AU DÉPISTAGE	A L'EXPERTISE
ébiles mentaux..	13	Débile mental.	Instable.
		Débile suggestible.	Instable alcoolique.
		Débile mental.	Déséquilibré pervers.
		Débile impulsif.	Anormal paranoiaque.
lcooliques	9	Déséquilibré alcoolique	Débile.
		Anormal sexuel ivre.	Débile.
pileptiques	3	—	—
éséquilibrés	2	—	—
yperémotifs.	1	—	—
évropathes.	1	Névropathe.	Déséquilibré alcoolique
élire d'influence.	1	Névropathe.	Ménopause.
		Simulateur (?).	Etat prédémentiel.
		Schizoïde.	Débile dégénéré.
		Schizoïde émotif.	Pervers sexuel.
		Mythomane.	Instable récidiviste.
		Amoral grave.	Déprimé ivresse.
		Emotif homosexuel.	Débile déséquilibré.
		Pervers	Déséquilibré dégénéré.
TOTAL	30	15	

Il résulte de l'examen de ce tableau que les conclusions au cours de 2 examens successifs diffèrent 1 fois sur 3, en raison d'une part de la personnalité du médecin que certains traits d'un individu complexe frappent davantage que d'autres (ceci concerne les réponses qui ne sont pas très différentes), en raison aussi de la rapidité des examens (ainsi dans le cas

du sujet qui apparaissait comme un simulateur à l'examen de dépistage) d'où l'utilité de l'expertise pour parer à cette source d'erreurs. — On peut dire d'autre part, les débiles représentent environ 25 % de l'ensemble des sujets anormaux qu'ils sont dépistés facilement puisqu'ils représentent près de la moitié des sujets chez lesquels les conclusions de 2 examens successifs concordent; les alcooliques, c'est-à-dire les sujets chez lesquels la propension au vin a déterminé des modification psychiques, sont également faciles à dépister et à classer, de même que les épileptiques, tous 3 sont des sujets chez lesquels un diagnostic se base sur des critères précis.

2. — AGE DES DELINQUANTS

Nous allons examiner ici la répartition des âges chez les sujets normaux et anormaux en comparant ces deux données entre elles, d'une part, et en cherchant quel est l'âge du début de la délinquance chez les 2 groupes de sujets de l'autre. Cette comparaison n'est intéressante que dans la mesure où les résultats qu'elle nous donne sont envisagés par rapport à ceux que l'on obtient en les comparant à la répartition des âges chez une population non délinquante, par ailleurs aussi proche que possible de celle de la prison. Nous nous référons ici aux données du recensement du 3 mars 1946 concernant la population de la Haute-Garonne. Cette comparaison n'a qu'une valeur approximative étant donné la date du recensement, d'une part, et le fait qu'en réalité il y ait à la prison aussi quelques sujets qui sont domiciliés dans un autre dé-

partement : ils sont relativement peu nombreux; d'autre part, depuis 1946, il n'y a pas eu de mouvements de populations importants qui puissent nous expliquer les importantes différences qui existent entre les courbes concernant les sujets délinquants et les sujets non délinquants et que nous allons examiner maintenant.

Dans 8 cas, nous ignorons l'âge des sujets. Dans 3 cas, nous savons qu'il s'agit de sujets ayant respectivement 24-28, 35-45, 45-55 ans et l'absence de réponse dans les autres cas ne nous paraît pas de nature à modifier les tracés. Ceux-ci sont obtenus en rapportant à 1.000 le nombre d'habitants du département, des sujets anormaux et normaux en les réduisant ainsi à une même échelle.

Quelle est alors la *répartition des âges des sujets normaux et anormaux ?* En considérant les 2 courbes qui en rendent compte, nous voyons que dans l'ensemble, elles affectent la même forme; dans la plus grande partie de son trajet, la courbe qui concerne les détenus anormaux reste extérieure à celle qui concerne les détenus normaux, la période de délinquance des sujets anormaux paraissant ainsi un peu plus étendue que celle des sujets normaux. Comparons alors ces deux courbes à celle qui rend compte de la répartition des âges chez la population de la Haute-Garonne; nous sommes frappés par le fait que par rapport à celle-ci, il existe une zone maxima chez les délinquants qui se place entre 19 et 50-55 ans. Cette remarque nous permet de dire que les sujets qui doivent exercer une activité antisociale y sont particulièrement exposés à cette période de leur vie à laquelle l'activité humaine

I Age des délinquants normaux et anormaux

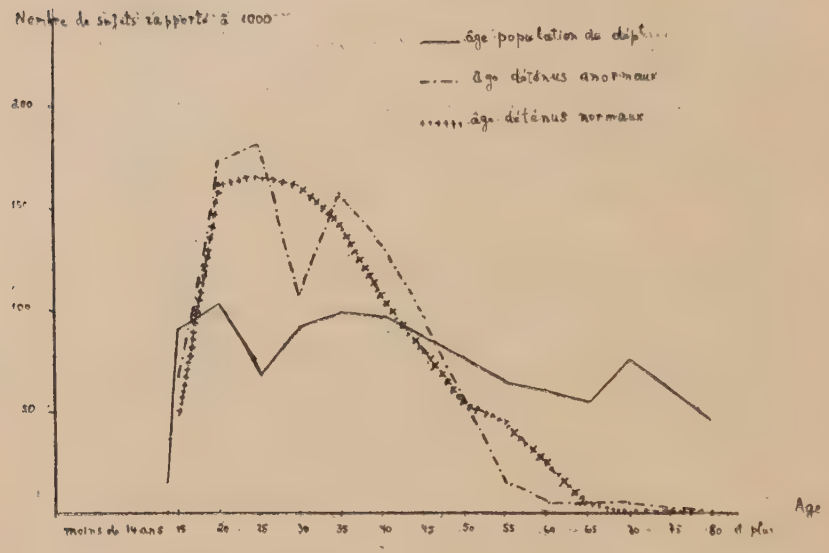

II. Début de la délinquance sujets normaux et anormaux

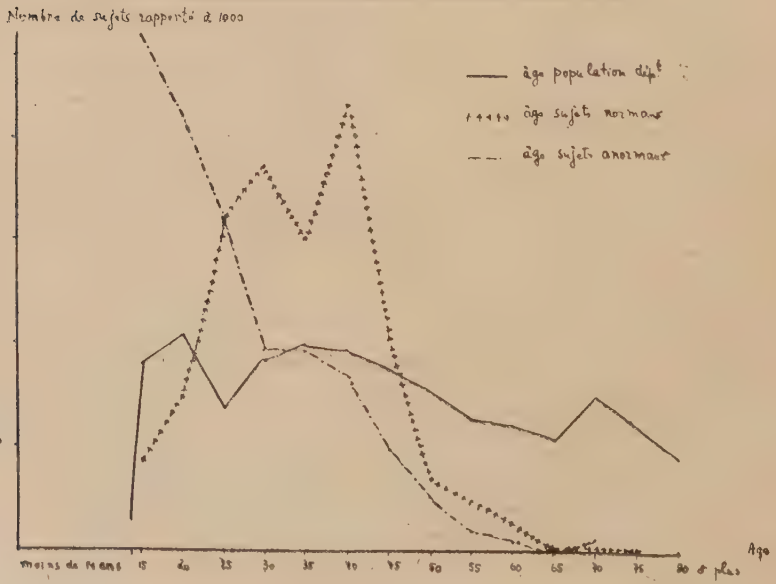

est en général la plus féconde. Passé cet âge, l'activité antisociale diminue. L'âge enfin de la plus forte activité antisociale chez les sujets normaux comme chez les anormaux se place entre 25-29 ans, chiffre qui est à raprocher de celui de 21-30 ans que cite DE GREEF dans son Introduction à la Criminologie (1), relevé en Belgique en 1907.

Considérons alors les courbes ci-avant qui nous renseignent sur *l'âge du début de la délinquance*, en sachant qu'il nous est connu chez les 2/3 des sujets anormaux et les 9/10 des sujets normaux, environ. Comparant les 2 courbes concernant les sujets normaux et anormaux entre elles, nous notons que leur allure est complètement différente. Alors que la courbe qui se rapporte aux détenus normaux présente une partie ascendante et une partie descendante avec une zone maxima par rapport à celle qui rend compte de la répartition des âges dans la Haute-Garonne entre 20 et 50 ans, la 2e courbe n'est constituée que par une partie descendante. De la comparaison de ces 2 courbes, on peut déduire que : l'âge du début de la délinquance est nettement différent suivant qu'il s'agit d'un sujet normal ou anormal; jusqu'à 25 ans environ, les sujets anormaux sont nettement plus nombreux parmi les délinquants primaires; à 35 ans environ leur proportion est égale à celle des sujets domiciliés dans la Haute-Garonne et à partir de cet âge, ils sont donc relativement peu exposés à la délinquance alors que les sujets normaux qui sont particulièrement exposés à de-

(1) E. DE GREEF : Introduction à la Criminologie. (Presses Universitaires de France, 1948).

venir délinquants entre 30 et 34 et 40 et 44 ans, le sont relativement peu à partir de 50 ans environ.

Nous touchons ici un point très important où se rencontrent à la fois des préoccupations d'ordre social et médical, à savoir de prophylaxie de la délinquance. En effet, les constatations faites à propos de l'âge du premier délit montrent que si un sujet qui doit devenir délinquant est porteur d'une anomalie mentale, celle-ci se manifeste souvent pour la première fois sur le plan social pendant les périodes mouvementées de la vie psychique où se fait la synthèse de la personnalité et où celle-ci essaie de conquérir sa place dans la société. Ce fait s'explique parce que, comme nous l'avons vu, l'anomalie mentale est un caractère permanent et que la fragilité de l'individu durant ces périodes en facilite les manifestations; nous verrons plus loin que la délinquance n'apparaît que comme un aspect de l'anomalie mentale qui a des manifestations multiples. Il en résulte *qu'une prophylaxie de la délinquance ne peut se concevoir sans prophylaxie mentale* chez le sujet jeune, chez qui un examen mental aussi rigoureux que l'est actuellement celui de l'état pulmonaire nous paraît indiqué, mesure dont la portée dépasserait d'ailleurs celle d'une simple prophylaxie de la délinquance. Il en résulte également que les sujets jeunes, chez lesquels les présomptions d'anomalie mentale sont plus grandes que chez les autres, devraient être particulièrement surveillés à leur sortie des établissements pénitentiaires.

3. — SEXE DES DELINQUANTS

	FEMMES normales		FEMMES anormales		HOMMES normaux		HOMMES anormaux	
En prison	95	49 %	100	51 %	437	54 %	368	46 %
Dans le département..	Total :			53 %	Total :			47 %

Les valeurs de comparaison portent sur des sujets âgés de 15 ans et plus. Si nous examinons la *fréquence de l'anomalie mentale en fonction du sexe*, nous constatons que l'anomalie mentale est légèrement plus fréquente chez les femmes délinquantes que chez les hommes. L'activité antisociale chez la femme est par ailleurs faible, puisque dans le département le nombre des femmes est supérieur de 6 % à celui des hommes, et qu'en prison on ne rencontre qu'une femme pour 4 hommes.

Nous pouvons maintenant nous demander *si le mode délinquance varie en fonction du sexe*, et, si au cas où il existerait des variations, celles-ci diffèrent chez les sujets normaux ou anormaux. Nous examinerons pour cela le tableau qui suit et compare la délinquance en fonction du sexe chez les sujets normaux et anormaux, en sachant que nos chefs de classification des infractions sont les suivants :

Vol et recel : vol simple et recel associés ou non à d'autres atteintes à la propriété telles que : escroquerie, abus de confiance, complicité de vol, faux, chèques sans provision.

Vol grave : vol qualifié, vol avec effraction, à main armée, cambriolage.

Incendie volontaire : atteinte très particulière à la propriété.

Nous isolons ensuite les différentes formes de violences faites à la personne et les attentats à la vie.

Aux délits sexuels, nous rattachons : attentat à la pudeur et aux mœurs, outrage public à la pudeur et aussi des inculpations moins fréquentes telles que tenue de maison de débauche, proxénétisme, racolage, débauche de mineure, exercice du métier de souteneur.

Atteinte à l'ordre : vagabondage et mendicité associés ou non au vol.

Infraction économique : hausse illicite.

Atteinte à la sécurité de l'Etat : tous les faits la menaçant (intelligence avec l'ennemi, trahison).

Divers : Inculpations rencontrées une ou deux fois telles que : usurpation d'état-civil, non dénonciation de crime, subornation de témoins, corruption de fonctionnaire, faux témoignage, port illégitime de décorations ou d'uniforme.

Le groupement des infractions étant ainsi précisé, examinons notre tableau en sachant que dans l'ensemble, 16 sujets de sexe masculin n'ont pas répondu à notre question, soit parce qu'ils disaient ignorer l'inculpation, soit parce que ces sujets ne parlaient pas le français. Nos calculs sont rapportés au nombre total de sujets et l'absence de réponse chez 2 % des sujets de sexe masculin ne nous paraît pas de nature à modifier sensiblement les résultats que nous énonçons en raison de la dispersion des infractions. Dans les groupes comprenant les sujets les plus nombreux enfin, nous avons calculé la participation féminine par rapport à celle de l'ensemble des sujets pour voir si celle-ci se modifie en fonction de l'état mental du sujet, ou autrement dit, s'il existe des infractions particulières à l'homme et à la femme anormale.

Si nous considérons l'ensemble des résultats, nous constatons chez les femmes normales une moindre fréquence des attentats à la propriété, à la vie, des infractions à l'ordre que chez les hommes et une grande fréquence des avortements, attentats à la sécurité de l'Etat et délits sexuels (ceci du fait de la prostitution féminine); chez les femmes anormales par contre, les attentats à la vie, violences, atteintes à l'ordre sont relativement plus fréquents, alors que les attentats à la propriété, le trafic et les délits sexuels sont relativement plus fréquents chez l'homme anormal et que les avortements et l'atteinte à la sécurité de l'Etat ne paraissent pas ou peu influencés par l'état mental du sujet.

INCULPATION	SUJETS NORMAUX			SUJETS ANORMAUX		
	Femmes	Hommes	Rapport	Femmes	Hommes	Rapport
Vol et recel	46,5	56,5	45	54	54	50
Vol grave	1	1,5	40	1	7	12
Incendie volontaire	1	0,5		—	1	
Trafic	5,5	7,5	42	2	4,5	30
Violences	—	3,5		1	4,5	30
Attentat à la vie	2	2,5	44	4	3	59
Délits sexuels	10,5	5	68	9	11	45
Avortement	9,5	0,5	95	9	0,5	95
Infraction à l'ordre	1	2	33	5	5,5	48
Défaut de carte d'identité et infr. à interdiction de séjour	—	2		2	1,5	
Infraction à la police des étrangers	—	1,5		—	—	
Evasion	—	—		3	1	
Atteinte à la sécurité de l'Etat	19	5	80	7	2	77
Détention, port d'arme	1	3		—	0,5	
Crime de guerre	—	1		—	0,5	
Infract. économiques	—	1,5		1	—	
Abandon de famille	—	—		—	1	
Désertion	—	—		—	0,5	
Divers	3	3		2	1,5	
Inconnu	—	3,5		—	0,5	
TOTAL	100 %	100 %		100 %	100 %	

Les résultats du tableau ci-dessus expriment des pourcentages.

Il résulte de ces quelques considérations que : l'activité antisociale de la femme est plus faible que celle de l'homme, l'anomalie mentale légèrement plus fréquente chez elle, que certaines infractions sont nettement en rapport avec le sexe de l'individu non influencées par son état mental; par ailleurs, il semble que l'anomalie mentale intervienne dans quelques cas dans l'orientation de la délinquance suivant le sexe.

4. — NATIONALITE DES DELINQUANTS

Envisageons d'abord la *répartition et le nombre des étrangers normaux et anormaux :*

NATIONALITÉ	ÉTRANG. NORM.	ÉTRANG. ANORM.	TOTAL
Espagnols.	77	20	97
Italiens.	17	10	27
Allemands.	9	2	11
Polonais.	4	3	7
Belges.	1	1	2
Russes.	2	—	2
Suisses.	1	1	1
Anglais.	2	—	2
Sarrois.	2	—	2
Danois.	1	—	1
Yougoslave.	1	—	1
Andorre.	1	—	1
Lituanien.	—	1	1
Syrien.	1	—	1
Libanais.	1	—	1
Portugais.	1	—	1
Tchèque.	1	—	1
Autrichien.	—	1	1
Américain (?).	1	—	2
?	2	—	2
Annamite.	1	—	1
Total.	126	39	166

Nous ne tenons pas compte dans ce tableau de 10 sujets naturalisés. Signalons que parmi les Allemands, 4 sujets sont inculpés de crime de guerre, un autre de tentative d'évasion, que l'Autrichien est également inculpé de crime de guerre. Ces sujets ne sont pas domiciliés en France, leur délinquance résulte de leur présence dans certaines unités combattantes et non d'une volonté individuelle; nous croyons ne pas devoir tenir compte de ces cas en évaluant la fréquence de la délinquance des étrangers qui s'élève ainsi à près de16 %.

Le nombre des étrangers détenus paraît élevé et nous amène ainsi à nous demander *si les étrangers sont plus fréquemment délinquants que les Français et quelle est la part de l'anomalie mentale dans leur délinquance*. Comparons donc le nombre d'étrangers du département à celui des étrangers détenus :

NOMBRE et % de sujets	DEPARTEMENT		PRISON	
Français	512.000	94,8 %	835	83,5 %
Etrangers	26.824	5,2 %	159	16 %

Les étrangers sont donc plus de 3 fois plus nombreux en prison que dans le département; il s'en suit que les étrangers paraissent plus exposés que les Français à la délinquance.

Une autre question se pose alors qui est de savoir si le fait d'être étranger, c'est-à-dire un facteur social, explique leur délinquance, ou si au contraire le nombre d'anormaux est élevé chez eux, nous montrant ainsi l'importance d'un facteur individuel de délinquance. Comparons donc le nombre et les proportions

de sujets normaux et anormaux chez eux avec les mêmes données relevées chez les sujets Français :

ETRANGERS anormaux		ETRANGERS normaux		FRANÇAIS anormaux		FRANÇAIS normaux	
39	25 %	126	75 %	428	50 %	407	50 %

Les pourcentages que nous donnons sont arrondis. Alors que chez les étrangers nous comptons approximativement 3 sujets normaux pour un sujet anormal, nous rencontrons autant de sujets normaux que d'anormaux chez les Français, ce qui nous permet de dire qu'il y a 2 fois moins de sujets anormaux parmi les étrangers que parmi les Français. Cette remarque met en évidence la prépondérance de facteurs sociaux dans l'étiologie de la délinquance des étrangers par rapport à celle des Français.

Les étrangers les plus nombreux sont les Espagnols et les Italiens. Il peut paraître intéressant de rechercher la *fréquence de la délinquance au sein de ces 2 groupes* ainsi que la *fréquence de l'anomalie mentale*. En effet, nous sommes frappés par la différence de la participation à la délinquance de ces 2 groupes de sujets en proportion sensiblement égales dans le département : il y a en effet proportionnellement 4 fois plus d'Espagnols en prison que d'Italiens. Comment expliquer ces différences ? Y a-t-il plus de sujets anormaux parmi les Espagnols ? En rapportant le nombre de sujets anormaux de cette nationalité au nombre total des sujets, nous constatons qu'ils représentent 20,5 %, alors que pour les Italiens, ils représentent 37 %, ce qui souligne l'importance de l'étiologie sociale chez ces sujets. En reprenant nos fiches, les

différences entre l'immigration espagnole et italienne que nous connaissons par ailleurs nous apparaissent : les premiers sont venus se réfugier en France de façon massive, puisque plus de la moitié d'entre eux y sont venus en 1939. Ils ont subi d'importants traumatismes affectifs du fait de la séparation et de la mort de leurs proches dans des circonstances souvent tragiques; ils sont venus en France et ont séjourné, groupés, dans des camps pour être ensuite surpris par la guerre à laquelle ils ont été nombreux à participer. Ils ont donc mené une vie mouvementée où l'absence de stabilité et de liens affectifs ont pu lever certaines inhibitions qui préservent habituellement un sujet de la délinquance. Tous ces facteurs n'ont pas joué chez les Italiens, immigrés pour travailler entre 1921-1947, de façon isolée, en général de leur propre gré, avec leurs familles, durant une période plus paisible et dont l'adaptation aux nouvelles conditions de vie a été rendue de ce fait beaucoup plus facile. Ces quelques remarques mettent en évidence d'une façon presque expérimentale le rôle de la transplantation dans l'étiologie de la délinquance et d'une façon plus générale, le rôle néfaste qu'exerce sur un individu un concours de circonstances qui le séparent d'un milieu qui lui est habituel et auquel il est adapté en ayant un comportement social normal. Ajoutons à cela qu'aucun de ces sujets ne dit avoir été délinquant avant son arrivée en France. Cette affirmation est sans doute sujette à caution d'autant plus qu'elle est difficile à contrôler; cette réponse peut néanmoins présenter un certain intérêt si l'on songe que la récidive est rencontrée dans près de 50 % des cas chez les Français.

DÉLINQUANCE DES ÉTRANGERS

INCULPATIONS	Espagnols		Italiens		Allemands		Polonais		Divers		Total		% chez
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Français
Vol et recel	43	44,3	16	59,3	1	9	5	71,4	8	34	74	44,4	56,4
Vol grave	6	6,2	1	3,7	—	—	—	—	—	—	7	4,1	3,4
Incendie volontaire	—	—	2	7,4	—	—	—	—	—	—	2	1,2	0,5
Trafic	13	13,4	1	3,7	—	—	—	—	1	4	15	9	5,2
Violences	4	4,1	3	11,1	—	—	—	—	1	4	8	4,8	3,2
Attentats à la vie	1	1,1	—	—	1	9	—	—	—	—	2	1,2	2,9
Délits sexuels	9	9,2	2	7,4	—	—	—	—	—	—	11	6,6	8,4
Avortement	1	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,6	2,4
Infractions à l'ordre	4	4,1	1	3,7	—	—	—	—	2	8	7	4,1	3,7
Infraction à arrêté expulsion	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1,2	—
Défaut carte d'identité	3	3,1	—	—	—	—	2	28,6	—	—	5	3	0,1
Police des étrangers	1	1,1	—	—	2	18,3	—	—	2	8	5	3	—
Evasion	—	—	—	—	1	9	—	—	—	—	1	0,6	0,6
Détention, port d'arme	9	9,2	—	—	—	—	—	—	—	—	9	5,4	0,7
Sécurité de l'Etat	—	—	1	3,7	2	18,3	—	—	8	34	12	7,2	5,3
Crime de guerre	—	—	—	—	4	36,4	—	—	1	4	5	3	—
Inconnu	1	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,6	1,9
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,3
TOTAL	97	100	27	100	11	100	7	100	23	100	165	100	100

On pourrait enfin étudier de plus près le rôle de la transplantation dans l'étiologie de la délinquance en suivant l'évolution du rapport entre les proportions d'Espagnols dans le département et en prison quelques années avant et après 1939. Nous n'avons pas fait cette recherche, mais tenons à signaler cette question qui nous paraît intéressante.

Envisageons enfin la *répartition des infractions chez les étrangers*, les infractions sont groupées de la même manière que plus haut, sauf que nous avons compté parmi les infractions à l'ordre 1 cas de non dénonciation de crime et d'usurpation d'état-civil, nous avons évalué les taux des différentes infractions, seul pour en comparer la fréquence. Nous remarquons alors que les attentats à la propriété sont plus fréquents chez les Français alors que les inculpations pour trafic, détention ou port d'arme prohibée et une série d'infractions en relation directe avec le fait qu'ils n'appartiennent pas à la collectivité française, sont plus fréquentes chez les étrangers. A une exception près, d'ailleurs, les sujets inculpés de défaut de carte d'identité, d'infraction à la police des étrangers, de passage clandestin de la frontière, ne semblent pas avoir d'antécédents judiciaires, ce qui souligne le rôle des circonstances particulières dans l'étiologie de leur délinquance (sujets venus clandestinement d'Espagne, venus d'Europe centrale pour rejoindre à tout prix une famille lointaine). Il n'y a donc pas dans l'ensemble de grandes différences entre la délinquance des étrangers et celle des Français. Ces différences paraissent encore moins importantes dans l'ensemble, si l'on compare la délin-

quance des Français anormaux et des étrangers anormaux.

A l'étude de la délinquance des étrangers, nous rattachons celle des sujets présentant des *caractères ethniques* qui les différencient du reste de la collectivité française, à savoir les Arabes — venus généralement d'Afrique du Nord — les Gitans constituant un groupement ethnique vivant en marge de notre société. Ils représentent dans l'ensemble 4,2 % du nombre total des détenus. Les Gitans sont sans doute plus nombreux étant donné que seul le deuxième modèle de fiche porte la mention « caractères ethniques », cependant signalés sur la fiche utilisée au début. Envisageons donc les infractions rencontrées chez ces 2 groupes de sujets :

INCULPATION	ARABES		GITANS	
	Normaux	Anormaux	Nbre	%
Vol et recel	9	—	8	66,8
Trafic	10	1	—	—
Violences	4	3	1	8,3
Délits sexuels	—	2	—	—
Avortement	—	—	1	8,3
Attentats à la vie	—	1	1	8,3
Infraction à l'ordre	—	—	1	8,3
TOTAL	23	7	12	100

En ce qui concerne la délinquance de ces sujets, remarquons la fréquence des inculpations de trafic chez les Arabes, liées au caractère ethnique, à juste titre, dans l'esprit du médecin qui considère l' « esprit trafiquant oriental » comme un facteur de délinquance. Notons également la fréquence des attentats à la pro-

priété — et sous forme de vol exclusivement — chez les Gitans. Il s'agit d'ailleurs de petits vols utilitaires (victuailles, linge et divers objets rencontrés au gré des circonstances de leur vie nomade), sans doute en relation avec leur mode de vie et leur conception plus lâche de la propriété.

Si nous examinons maintenant la proportion de sujets anormaux parmi ces 2 groupes, nous comptons 7 Arabes anormaux sur 30, donc près de 25 %, qui représentent une proportion égale à celle des étrangers anormaux par rapport aux étrangers normaux. Leur délinquance résulte essentiellement de la libération d'instincts sexuels et agressifs et confirme l'existence des rapports qui existent par ailleurs chez le sujet normal entre leur caractère ethnique et le trafic et accessoirement le vol. — Les Gitans sont trop peu nombreux pour que l'on puisse envisager la proportion des anormaux parmi eux. D'autre part, si l'on se rapporte aux critères d'anomalie cette étude paraît difficile et nécessiterait des connaissances précises de leur vie sociale.

Il résulte de ces quelques considérations que les étrangers sont davantage exposés à la délinquance que les Français du fait des conséquences de la transplantation, que les caractères ethniques particuliers paraissent également y exposer et semblent contribuer à fixer la délinquance sur certaines infractions.

5. — DELINQUANCE DES SUJETS NORMAUX ET ANORMAUX

Nous nous proposons de grouper ici quelques données concernant les inculpations rencontrées, le nom-

bre et le caractère des récidives, les motifs et les facteurs de délinquance que nous signalent les fiches et les rapports entre l'anomalie mentale et la délinquance.

Etudions d'abord la *répartition comparée des différentes infractions :*

INFRACTION	Normaux %	Anormaux %
Vol, recel, autres atteintes à la propriété	55,6	53,3
Vol grave	2,6	4,4
Incendie volontaire	0,6	0,5
Trafic	8,7	3
Violences	5,3	1,7
Attentats à la vie	1,2	4
Délits sexuels	6,4	10
Avortement	—	4,3
Atteintes à l'ordre public	1,8	5,5
Infraction à interdiction de séjour	1	1,3
Défaut carte identité, passage clandestin frontière	— 0,5	0,5 —
Infraction à la police des étrangers	1,4	—
Evasion	—	1,2
Détention, port d'arme prohibée	2,7	0,3
Abandon de famille	0,2	0,4
Dénonciation calomnieuse	—	0,5
Infraction à la police de la S.N.C.F.	0,6	0,1
Infractions économiques	1,3	0,5
Atteinte à la sécurité de l'Etat	6,4	4,6
Divers	1,1	2,1
Crime de guerre	0,9	0,3
Inconnu	2,7	0,5
TOTAL	100 %	100 %

Ce tableau groupe toutes les inculpations rencontrées, y compris celles des sujets qui nient les faits

qui leur sont reprochés et qui se répartissent comme suit :

INCULPATION	Normal	Anormal	TOTAL
Atteinte à la propriété	14	12	26
Infraction économique	1		1
Attentat à la vie		1	1
Menaces de mort		1	1
Délits sexuels	4	3	7
Incendie volontaire		1	1
Infraction à arrêté d'expulsion	1		1
Infraction politique	3		3
TOTAL	23	18	41

Le nombre de sujets normaux et anormaux qui nient est donc sensiblement le même; ces sujets représentent 4 % de l'ensemble des détenus, leurs infractions sont suffisamment dispersées pour que l'erreur que nous risquons de commettre en les classant avec les détenus qui reconnaissent les faits qui leur sont reprochés ne soit pas trop considérable; ceci nous paraît d'autant plus justifié que certains parmi eux sont des délinquants habituels qui ont l'espoir d'échapper à des sanctions pénales. Nous n'avons pas eu connaissance des résultats de l'instruction dans le cas de ces sujets. Néanmoins, l'examen mental révèle parmi eux 50 % de sujets anormaux, et son bien-fondé dans tous les cas se trouve ainsi mis en évidence. Même dans le cas où un sujet est reconnu innocent, il est intéressant de connaître l'existence d'une anomalie mentale en raison du danger social que peut présenter ce sujet et de mesures de prophylaxie mentale qui peuvent s'imposer dans son cas.

Examinons maintenant notre tableau : les atteintes à la propriété représentant chez les 2 groupes de sujets l'infraction la plus répandue rencontrée avec la même fréquence (avec une proportion légèrement plus élevée de vols graves chez les sujets anormaux). Nous observons plus fréquemment chez des sujets anormaux : vol grave, attentats à la vie, délits sexuels, avortements, infractions à l'ordre public; nous rencontrons par contre chez les sujets normaux un peu plus souvent : trafic, violences — ceci tient en partie à la fréquence de l'ivresse à laquelle nous avons déjà fait allusion — port et détention d'arme prohibée, atteinte à la sécurité de l'Etat. Les différences entre le mode de délinquance des sujets normaux et anormaux, sont donc légères. Si l'on doit caractériser ces légères différences, on pourrait dire que la plus grande fréquence des attentats à la vie, des délits sexuels, témoigne soit de plus fréquentes perturbations de la vie des instincts, soit d'un contrôle moindre des impulsions chez ces sujets, que le plus grand nombre d'atteintes à l'ordre signe des difficultés d'adaptation à une vie régulière qui constituent un des critères de l'anomalie mentale. Pourtant, il s'agit là de différences qui apparaissent comme des différences de détail et qui ne nous paraissent pas suffisamment importantes pour que l'on puisse considérer que l'anomalie mentale prédispose nettement à certaines infractions.

Disons enfin un mot des *délinquants économiques et politiques* que nous avons fait figurer sur notre tableau ce qui peut être discuté : nous comptons 7 délin-

quants économiques dont 2 récidivistes et ceci dans le domaine économique. Nous notons par ailleurs chez 6 récidivistes la présence de condamnations antérieures pour infractions économiques. Etant donné le nombre d'infractions que totalisent les détenus, ce chiffre paraît peu important. D'autre part, ces infractions sont généralement le fait d'individus normaux et apparaissent ainsi comme étant d'une nature particulière. Remarquons par ailleurs que ces sujets représentent un pourcentage très faible de tous les délinquants et que la proportion de ceux qui pratiquaient ces infractions et ont été appréhendés par la justice est faible. — Quant aux détenus politiques, ils représentent 5.5 % de tous les détenus. La proportion des sujets anormaux parmi eux est également faible. 3 parmi eux ont des antécédents judiciaires non politiques, ce qui constitue un pourcentage faible par rapport au grand nombre de récidives; 4 délinquants détenus pour d'autres motifs présentent dans leurs antcédents des condamnations politiques dont 3 pour « collaboration»; un autre sujet condamné pour s'être engagé dans la L. V. F. avait déjà était condamné pour vol. Ces infractions paraissent donc se produire de façon isolée et la place que l'on assignera aux sujets qui s'en sont rendus coupables devra différer suivant les motifs qui les ont fait agir : s'agit-il de la dénonciation d'un mari encombrant, d'ailleurs niée ici par l'inculpée, ce crime s'apparente bien à un crime passionnel; un sujet qui s'est engagé dans des formations de l'ennemi peut avoir été séduit par l'appât du gain et les perspectives d'une vie facile; l'appréciation et la classification de ces formes de délinquance doit différer de

celles où un sujet obéit avec sincérité à une idéologie que ne partage pas la majorité de ses contemporains. D'après les quelques données relatées plus haut, il semble qu'il s'agisse ici d'une délinquance particulière, mais la question reste posée car nos fiches ne nous fournissent pas de renseignements suffisants pour nous permettre d'y répondre.

Examinons maintenant le *nombre, la répartition et les caractères de la récidive* tels qu'ils se dégagent des renseignements que nous donnent nos fiches. Nous comptons parmi les récidives les actes ayant entraîné des sanctions du Tribunal pour Enfants et Adolescents, les condamnations amnistiées, les condamnations militaires, qui, même si elles ne figurent pas sur le casier judiciaire, n'en constituent pas moins des manifestations d'une activité antisociale. Nous comptons ainsi 447, soit près de 50 % de récidivistes. Il va sans dire que ce chiffre représente un minimum en raison de la possibilité d'omissions volontaires du sujet qui nous renseigne sur son passé judiciaire; remarquons, d'autre part, que la récidive est en réalité encore plus importante puisque de nombreux sujets examinés n'en sont qu'au début de leur carrière antisociale. Ces récidivistes comment se répartissent-ils entre les sujets normaux et anormaux ? En examinant le tableau qui suit, nous remarquons qu'il y a près de 2 sujets anormaux pour 1 sujet normal. L'anomalie mentale apparaît ainsi comme un facteur capital de récidive, mais

elle ne suffit pas à l'expliquer et il faut donc invoquer en dehors des facteurs individuels que constitue l'anomalie mentale l'action de facteurs extérieurs à l'individu et de nature sociale.

Examinons maintenant le nombre et la répartition des récidives :

NOMBRE DE RECIDIVES	SUJETS normaux		SUJETS anormaux		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	Nombre
1 récidive	101	19	107	20,8	208
2 récidives	34	6,3	59	12,8	93
3 récidives	21	4	48	10,3	69
4 récidives	5	0,9	10	2,1	15
5 récidives	5	0,9	13	2,7	18
6 récidives	—	—	4	0,9	4
7 récidives	3	0,6	6	1,3	9
8 récidives	—	—	5	1	5
9 récidives	1	0,2	2	0,4	3
10 récidives	2	0,4	—	—	2
14 récidives	—	—	1	0,2	1
16 récidives	—	—	1	0,2	1
17 récidives	—	—	1	0,2	1
23 récidives	—	—	1	0,2	1
Récidives multiples	2	0,4	15	3,2	17
TOTAL	174	32,7	273	56,3	447

Dans l'ensemble, le nombre de sujets diminue au fur et à mesure que le nombre de récidives augmente aussi bien chez les sujets normaux que chez les sujets anormaux. Les récidives multiples sont plus fréquentes chez les sujets anormaux. Nous avons classé « récidivistes multiples » les sujets dont nous ignorons le nombre exact de récidives, mais chez lesquels il y a tout lieu de croire qu'il dépasse 3-4.

Voyons maintenant combien de temps après la première infraction la récidive survient :

INTERVALLE	SUJETS normaux		SUJETS anormaux		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	Nombre
1-2 ans	27	34,6	28	43,7	55
2-4 ans	19	24,4	17	26,4	36
4-6 ans	12	15,4	7	10,9	19
6-8 ans	5	6,4	3	4,7	8
8-10 ans	2	2,5	3	4,7	5
10-12 ans	3	4	—	—	3
12-14 ans	2	2,5	—	—	2
14-16 ans	2	2,5	4	6,2	6
16-18 ans	1	1,3	1	1,5	2
18-20 ans	1	1,3	1	1,5	2
Au delà	5	5,1	—	—	5
TOTAL	79	100	64	100	143

Ce tableau concerne uniquement les sujets qui ne signalent qu'une seule récidive et qui nous renseignent dans 70 % des cas environ; chez les autres récidivistes, nous ignorons trop souvent l'intervalle qui sépare la première condamnation des condamnations ultérieures. Dans l'ensemble, la fréquence des récidives diminue au fur et à mesure que le temps s'écoule. Plus de la moitié des récidives interviennent dans les 4 premières années, plus des 4/5 dans les 8 premières années, chiffres qui demanderaient à être établis de façon plus rigoureuse et sur une plus grande échelle que nous n'avons pu le faire en raison de l'intérêt pratique qu'ils présentent au cas où l'on envisagerait de suivre les détenus pendant une période déterminée après leur sortie des établissements pénitentiaires. Si nous comparons maintenant

les données qui portent sur les sujets normaux et anormaux, nous constatons que la proportion des sujets qui récidivent une fois est sensiblement égale dans les 2 groupes. Il résulte de plus de l'examen de notre tableau que les récidives précoces paraissent plus fréquentes chez les sujets anormaux (50 % de sujets normaux dans les 4 premières années, 70 % de sujets anormaux). Cette constatation montre que le sujet anormal est moins sensible à la sanction pénitentiaire que le sujet normal mais elle demanderait à être établie sur un nombre plus grand de cas que nous n'avons pu le faire, et en tenant compte de la durée des détentions antérieures qui soustraient ces sujets momentanément à la possibilité de commettre des actions antisociales. Il faudrait également s'intéresser à la succession et à la gravité des infractions, question qui, en raison de sa complexité, déborde le cadre de cet exposé.

Une question doit pourtant encore retenir notre attention à propos de la récidive en raison de l'intérêt qu'elle présente, c'est celle de la nature des récidives : c'est elle qui pourra nous dire s'il existe ou non des individus prédisposés à commettre certaines infractions, c'est-à-dire s'il existe des tendances antisociales nettement circonscrites ou si l'on doit au contraire les considérer comme diffuses. Nous avons, pour pouvoir répondre à cette question, distingué : 1. des récidives « identiques » c'est-à-dire celles où la même inculpation se reproduit, « semblables », qui sont celles qui se rattachent à une même catégorie d'infractions telles que les atteintes à la propriété, soit les différentes formes de vol, soit les

différentes formes de tromperies. Nous avons enfin qualifié de « différentes » toutes les autres. Notre tableau se base sur l'étude des récidives uniques :

INFRACTIONS	IDENTIQUES		SEMBLABLES		DIFFERENTES	
	Norm.	Anorm.	Norm.	Anorm.	Norm.	Anorm.
Atteinte à propriété	13	24				
Trafic	10	1				
Délits sexuels	3	4				
Infraction à l'ordre.	1	1				
Avortement	1					
Evasion	1					
Violences	2					
Total nombre	31	31	16	23	33	35
%	38,5	35	20	26	41,5	39

Dans l'ensemble, aussi bien chez les sujets anormaux que chez les sujets normaux, le nombre de récidives identiques est sensiblement égal à celui de récidives non identiques (plus de 1/3), alors que les récidives semblables représentent 1/4 de toutes les récidives, sous forme d'atteinte à la propriété qui constitue l'infraction la plus fréquente. Si nous comparons la fréquence des différentes infractions qui se reproduisent plusieurs fois chez un même sujet, nous constatons qu'elle coïncide sensiblement avec la fréquence avec laquelle cette infraction est rencontrée parmi l'ensemble des détenus, sauf en ce qui concerne le trafic. On peut dire qu'un sujet qui a été inculpé de trafic une fois récidive plus volontiers sous cette forme qu'un autre. Il semble de plus, d'après les chif-

fres que nous donnons — basés sur les renseignements d'environ 80 % des 208 fiches que nous avons consultées — que la modalité de la récidive est indépendante de l'état mental du sujet. Il ne semble donc pas — aussi bien chez les sujets normaux que chez les sujets anormaux — qu'il existe de prédispositions nettes à accomplir certaines catégories d'infractions plutôt que d'autres chez la majorité des sujets. Nous n'avons pas, en raison de ses difficultés, examiné la question de la même manière chez les récidivistes multiples. Bornons-nous à signaler que parmi 177 sujets ayant commis 2, 3 et 4 récidives, 80 ont répondu à notre question et que 42 d'entre eux ont jusqu'ici toujours été condamnés pour la même infraction, qu'il y a proportionnement moins de sujets anormaux parmi eux que de sujets normaux. En raison du nombre insuffisant de réponses, il est impossible d'étudier ce résultat de plus près.

Quels sont enfin les *motifs et les facteurs de délinquance invoqués* tels qu'ils ressortent de l'examen des sujets faits par les différents médecins ? Disons tout de suite que l'appréciation en est difficile : la délinquance apparaît comme une *résultante* de plusieurs facteurs parmi lesquels il est souvent difficile de déceler celui qui a joué le rôle primordial; il paraît délicat de condenser en une seule formule ce qui est aussi complexe que le motif d'une action si toutefois on a réussi à saisir le mécanisme de son élaboration. De plus, des éléments personnels entrent dans les appréciations des médecins, ce qui fait qu'un tel attribuera à une déficience du sens moral ce que tel

autre attribuera à l'intérêt immédiat, à l'entraînement. On manque ici d'une unité dans les appréciations et de critères précis. Souvent aussi, les fiches ne nous donnent aucun renseignement à ce sujet parce qu'on a jugé les examens trop rapides pour conclure. Aussi ne donnerons-nous pas de chiffres dont la précision serait illusoire. Relevons simplement les motifs les plus fréquemment invoqués : intérêt, misère, besoin, déséquilibre mental et moins fréquemment : occasion, ivresse, entraînement, désadaptation sociale, vengeance, sentiments « altruistes », négligence, circonstances accidentelles. Nous voyons donc que dans l'esprit du médecin qui ne connaissait pas les résultats globaux du dépistage, la notion d'anomalie mentale se trouve étroitement associée à celle de délinquance.

Ce qui nous intéresse maintenant, c'est d'examiner les *rapports qui existent entre l'anomalie mentale et la délinquance.* Nous avons déjà vu que l'anomalie mentale est un facteur important de délinquance puisque près de 1 détenu sur 2 est un sujet anormal. D'autre part, nous avons vu qu'elle ne prédispose pas de façon nette le sujet qui en est atteint à commettre certaines infractions plutôt que d'autres, soit dans l'ensemble, soit au cours de récidives successives. On peut encore rechercher si le mode de délinquance ne varie pas en fonction des qualités de l'anomalie mentale, malgré toutes les réserves qu'entraîne une pareille recherche, en raison même de ce que nous avons dit des difficultés qu'il y a à classer les anormaux. Considérons néanmoins le tableau ci-dessous sur le-

quel nous avons détaillé les infractions rencontrées chez les groupes les plus nombreux :

INCULPATION	Débiles 112	Alcooliques 55	Non classés 50	Instables 49	Déficients moraux 43	Epileptiques Impulsifs 27	Pervers 23	Névropathes 16	Schizoïdes 15	Emotifs 14
Vol et recel.....	53	57	56,5	62,5	48,5	60,5	47,5	60	62	5,5
Vol grave	2,5	2	4	4	7	14	8,5	6	6,5	6,5
Infr. économique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Infr. à l'ordre...	9	9,5	1	7,5	7,5	4	—	—	13	—
Violence	4,5	11,5	8,5	—	2,5	—	—	6	6,5	—
Attentat à la vie	2,5	7,5	4	2	2,5	4	8,5	6	—	—
Délits sexuels ...	10,5	9,5	15	2	7	7	—	—	—	—
Sécurité de l'Etat	3,5	—	2	2	7	7	—	—	—	—
Abandon famille.	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Détention d'arme	—	—	—	2	—	—	—	—	—	6,5
Incendie volont..	2,5	—	2	4	—	—	—	—	—	—
Avortement	2,5	—	—	7,5	5	—	4	—	—	18,5
Infr. interdit. séj.	1	—	—	—	—	—	4	—	—	—
Défaut carte id..	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Evasion	—	—	—	—	2,5	—	8,5	—	—	—
Inf. pol. S.N.C.F.	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
Désertion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,5
Trafic	3,5	—	2	5,5	5	4	8,5	—	—	17
Divers	1,5	3	—	2,0	2,5	—	4	—	—	—

Les résultats du tableau ci-dessus expriment des pourcentages.

Nous constatons que les attentats à la propriété sont chez tous les sujets l'infraction nettement la plus répandue avec un écart maximum de 15 % environ; la fréquence du vol grave est approximativement la même dans tous les groupes, à l'exception des épileptiques et impulsifs. Des différences de même ordre se retrouvent dans les autres groupes : on relève parfois des écarts notables de la fréquence de cer-

taines infractions sur lesquels il est difficile de conclure en raison de nombreuses sources d'erreurs; cependant pour aucun groupe, on ne décèle la prépondérance absolument nette d'une infraction ou d'un groupe d'infractions sur les autres, en dehors des attentats à la propriété. En envisageant par ailleurs la récidive, nous avons vu aussi bien chez le sujet normal que chez le sujet anormal, que la même infraction est réétirée dans 1/3 des cas seulement, constatation qui paraît confirmer que, si d'une part l'anomalie mentale expose un sujet donné à devenir délinquant, elle l'expose, dans l'ensemble, à le devenir sous des formes multiples, quelle que soit son anomalie.

Comment dès lors envisager les rapports entre l'anomalie mentale et la délinquance ? Nous allons à ce propos citer quelques exemples pour montrer comment l'on doit envisager ceux-ci d'après nous :.

Voici l'histoire d'un débile mental qui, placé dans une institution s'en évade, et, dépourvu d'argent décide de voler une voiture pour la vendre; s'empare, sans savoir conduire d'une auto, et, en essayant de partir en tamponne une autre et est aussitôt arrêté. Il se présente à l'examen comme un sujet puéril qui regrette ce qu'il a fait et parle de travailler pour réparer sa faute et pour pouvoir être envoyé chez un « ferrailleur »afin d'apprendre la mécanique qui l'intéresse et travailler ensuite comme chauffeur. Instable, vaniteux et suggestible par ailleurs, ce sujet, dont le vol est puéril, maladroit, et dans lequel on retrouve sa faiblesse mentale, l'expose à être la proie d'un entourage mal intentionné. Sa délinquance sera toujours placée sous le signe de la débilité qui le caractérise et

des troubles affectifs qu'il présente par ailleurs. C'est sur ces constatations que s'est basé l'expert pour établir un pronostic et conseiller l'internement de ce sujet à titre de mesure prophylactique individuelle et sociale.

Citons maintenant 3 cas d'abus de confiance tels qu'ils se sont présentés à nous au cours des examens très rapides et qui montreront comment une même infraction peut obéir à des motifs en apparence entièrement différents, être exécutée de manière différente et susciter de la part du délinquant des réactions variables à son acte :

1. Il s'agit d'un petit fonctionnaire de 45 ans environ qui dit n'avoir jamais été condamné, et chargé de distribuer de l'argent; il a mené une vie instable jusque-là dans les cirques et les music-halls; sa vie actuelle, régulière et modeste, lui déplaît et il regrette les facilités du passé; un jour, dans des conditions assez maladroites, il détourne une petit somme pour acheter un lot à la Loterie Nationale. Il se présente comme un homme gai, jovial, ouvert, racontant avec facilité et même le désir d'amuser, les circonstances qui l'ont amené en prison. Son geste paraît né d'un désir d'évasion non critiqué, réalisé sans que les suites fâcheuses aient été sérieusement envisagées, presque à la manière d'un jeu, comportement qui paraît conforme au caractère de son activité.,

2. Le deuxième sujet, âgé de 40 ans environ est aussi un fonctionnaire chargé de liquider des stocks de tissus. Il vit, dit-il, avec sa famille d'un salaire trop modeste, inférieur même à celui des hommes

dont il est le chef. Il en a conçu une certaine animosité contre les Pouvoirs Publics et s'est adressé à plusieurs reprises à ses supérieurs, sans cependant obtenir de réponse à ses lettres; il s'adresse alors directement au Ministre, qui ne lui répond pas davantage. Dans cette injustice, il trouve la justification à des prélèvements réguliers sur les fonds qui lui sont confiés, d'autant plus faciles que, depuis qu'il gère ceux-ci, sa comptabilité n'a jamais été vérifiée. Un jour, on lui demande cependant des comptes et il déclare que ces comptes n'existent pas, dans l'espoir dit-il, d'un scandale qui attirera enfin l'attention des Pouvoirs Publics sur son cas. Il ne paraît nullement déprimé par l'incarcération, mais espère faire l'objet d'un procès retentissant, donc accaparer pendant quelques temps l'opinion pour que finalement une grande injustice soit réparée. Ce sujet aussi, se livre facilement. Même si l'on peut douter de sa sincérité envers lui-même, il ne s'en présente pas moins comme un sujet sûr de lui, orgueilleux, revendicateur, son infraction elle-même, sa motivation, aussi bien que son exécution et l'attitude du sujet envers son geste paraissent bien porter l'empreinte de cette personnalité pathologique.

3. Il n'en est pas de même d'un homme de 45 ans environ, qui a toujours été apprécié comme un travailleur honnête et consciencieux et qui était souvent chargé d'expédier des sommes importantes pour la maison pour laquelle il travaille. Un jour, attendant son tour avec de nombreuses autres personnes, déprimé, il s'en va soudain pour revenir à un moment où il y aurait moins de monde. Pour dissiper sa tristesse,

il entre dans un café, ce qui ne correspond pas à ses habitudes, on remarque qu'il a de l'argent, et, encouragé par l'entourage, il offre à boire à des hommes qu'il ne connaît pas, tend une liasse de billets à une accordéonniste (qui lui rappelle sa femme) et reste pendant 3-4 jours sans rentrer chez lui, pendant lesquels allant d'un café à l'autre, il dépense une somme considérable. Il raconte son histoire avec difficulté, car il est déprimé, éprouve de vifs regrets et s'inquiète de son avenir. C'est de plus un sujet très participant et émotif chez qui le récit de certains événements de son passé amène des larmes : depuis plusieurs années déjà sa femme à laquelle il était très attaché l'a quitté pour une autre ville et pour se mettre en ménage avec un autre homme; malgré tous ses efforts il n'a pas réussi à la faire revenir auprès de lui : la vie commune était trop monotone pour elle; cependant cet homme ne pouvait pas l'oublier et n'avait à aucun moment cherché à se remarier. Sans élan en général, il était très déprimé les jours où il pensait plus particulièrement à elle. Le jour où il avait commis ce délit, il avait été particulièrement déprimé et pensait à la rejoindre. Ce sujet a été qualifié de névropathe et sa délinquance paraît en rapport avec son attachement morbide au passé et ses difficultés d'adaptation qui ont d'ailleurs peut-être aussi joué un rôle dans l'échec de son ménage.

Citons enfin le cas d'un sujet hyperémotif : domestique agricole, il n'a donc que de maigres ressources et projette de cambrioler la ferme voisine, prépare minutieusement son acte et observe les habitudes du voisin. A un moment qui lui paraît propice, il pénètre

dans sa maison et se trouve malgré ses prévisions en face de lui. Il prend alors peur, attaque le propriétaire et s'aperçoit soudain qu'il l'a tué. De plus en plus effrayé, il met le feu à la maison pour effacer toute trace du crime et s'enfuit; il est cependant rapidement rejoint par les gendarmes. Cet acte porte bien l'empreinte de l'hyperémotivité de ce sujet qui l'a privé de tout contrôle de lui-même dans une série de circonstances qui ont fait de lui un homicide et un incendiaire, alors qu'un autre sujet n'aurait été dans les mêmes circonstances qu'un cambrioleur ainsi que lui-même si ses calculs avaient été justes.

Il semble donc après ces quelques exemples et la comparaison entre les différentes données précédentes concernant les délinquants normaux et anormaux, que si l'on veut comprendre la délinquance d'un sujet, celle-ci n'étant qu'une expression de sa personnalité sur le plan du comportement, il faut se pencher sur sa personnalité toute entière, son histoire, ses réactions et les circonstances qui les mettent en jeu. C'est en éclaircissant ces points que l'on trouvera peut-être un moyen de faire un pronostic et une psychothérapie qui ne peuvent être qu'*individuels*.

Nous citerons pour terminer ce paragraphe une idée de HEALY, qui nous paraît exprimer la même pensée : « La délinquance... en tant que mode de comportement... doit avoir la même signification par rapport à l'ensemble des événements d'une vie que les types de comportement socialement acceptables. Elle répond en quelque sorte de la même manière à un but fonction des besoins immédiats et pressants de l'individu. Ceci, énoncé sous forme d'un principe très général,

revient à dire que l'origine de la délinquance représente dans chaque cas incontestablement l'expression de désirs et de besoins qui sont autrement insatisfaits. Pour l'observateur, pour le délinquant, elle n'est qu'une réponse à des besoins internes et à des stimuli externes comme tout autre forme de comportement (1)

(1) W. HEALY and Augusta BRONNER, Philadelphia. A new light on delinquency and its treatement. Results of research conducted for the institute of human relations. Yale University. Yale University Press New Haven.

DEUXIEME PARTIE

DONNÉES CONCERNANT L'ÉTIOLOGIE ET LES MANIFESTATIONS DE L'ANOMALIE MENTALE

Dans la première partie de notre travail, nous avons envisagé le nombre et le classement des sujets anormaux et comparé quelques données étiologiques de la délinquance chez les sujets normaux et chez les sujets anormaux. Nous avons vu que si l'anomalie mentale favorise la délinquance, elle paraît la favoriser du fait de l'existence de tendances antisociales diffuses et non électives. Nous allons examiner ici quelques données étiologiques de l'anomalie (antécédents et milieu familial du sujet) et confronter les renseignements que nous puisons dans nos fiches sur l'instruction, la vie militaire, professionnelle, familiale du sujet pour voir dans quelle mesure elles portent l'empreinte de l'anomalie, ou, dans quelle mesure au contraire, ses

anomalies peuvent être considérées comme des facteurs étiologiques de délinquance.

1. — ANTECEDENTS DES DELINQUANTS

Nous éliminons de notre étude les maladies banales de l'enfance ainsi que les interventions chirurgicales que les sujets ont pu subir comme ne présentant qu'un intérêt restreint. Nous en éliminons également des données très importantes, à savoir : les maladies chroniques, les accidents du travail et les blessures de guerre, facteurs de désadaptation sociale par l'obligation où elles mettent souvent le sujet de changer de métier; ces accidents peuvent l'aigrir ou entretenir un état de revendication chez lui là où des discussions sur un taux d'invalidité se prolongent par ailleurs; le sujet qui se sent injustement traité peut commettre plus facilement qu'un autre des actes irréguliers ou trouver naturel qu'en raison de faits de guerre, des condamnations soient amnistiées; ce sont des arguments qu'on a souvent invoqués à l'examen de dépistage pour se disculper. Pour apprécier en effet l'importance de ces facteurs, il faudrait connaître l'état antérieur du sujet et le préjudice subi du fait du traumatisme, données que nous ignorons, que nous ne connaissons pas. Parmi les antécédents dont nous tiendrons surtout compte, nous signalons les tares psychiques et nerveuses du milieu familial ainsi que celles du sujet ou les accidents tels que les trauma-

tismes craniens qui ont exercé une influence néfaste sur son système nerveux. Nous les classons comme suit :

ANTECEDENTS	SUJETS normaux		SUJETS anormaux	
	Nbre	%	Nbre	%
Psychose des parents proches	13	2,4	26	5,4
Alcoolisme des parents	8	1,5	29	6,2
Convulsions de l'enfance	2	0,4	6	1,2
Epilepsie du sujet	4	0,7	22	4,7
Encéphalite tumeur cérébrale	—	—	3	0,6
Internements antérieurs	1	0,2	14	3
Troubles psychiques antérieurs	2	0,4	21	4,5
Traumatismes craniens	10	1,9	17	3,6
Syphilis avouée	21	4	43	9,2
Hystérectomie	2	0,4	6	1,2

Ces différentes données peuvent être rencontrées isolément ou associées. Nous constatons d'importantes divergences entre les antécédents des 2 groupes de sujets : ceux des anormaux sont en tous points plus chargés que ceux des sujets normaux. Les antécédents psychiatriques sont 2 fois plus fréquents chez eux, l'alcoolisme des parents 4 fois plus fréquent, l'épilepsie plus de 9 fois plus fréquente, les internements et les troubles psychiques épisodiques 13 fois plus fréquents. Parmi ceux-ci, nous comptons les tentatives de suicide, les fugues, les épisodes d'excitation mentale, etc...; les traumatismes craniens sont rencontrés chez 2 détenus anormaux pour 1 détenu normal, de même que la syphilis; les hystérectomies sont également plus fréquentes chez les sujets anormaux. Les antécédents cités jouent donc un rôle indiscutable pour la santé mentale d'un individu donné et influent par là

même sur son comportement dans la société. Le tableau ne tient pas compte des troubles psychotiques que les sujets ont pu présenter au moment de l'examen de dépistage.

2. — MILIEU FAMILIAL DES DELINQUANTS

Il est classique de dire que la dissociation du milieu familial est facteur de délinquance. Nous n'avons pas de données nous permettant de comparer le milieu familial des délinquants à celui des non-délinquants, mais ne pouvons comparer que celui des sujets normaux à celui des sujets anormaux; nous espérons néanmoins que les résultats seront assez significatifs par eux-mêmes. Le tableau ci-dessous groupe quelques facteurs de déséquilibre :

VIE FAMILIALE des DETENUS	Anormaux		Normaux		Nombre total
	Nbre	%	Nbre	%	
1 parent décédé avant que le sujet ait 18 ans	47	16,5	43	11,7	90
2 parents décédés (mêmes conditions)	9	3,2	12	3,3	21
Divorce, séparation, union irrégulière des parents	19	6,7	20	5,5	39
Enfants abandonnés	14	5,1	12	3,3	26
Tares morales, sociales des parents	37	12,9	15	4,2	52
Père inconnu, enfant naturel	14	5,1	16	4,4	30
1 ou les 2 parents remariés	11	3,8	7	1,9	18
Non-élevés par les parents	17	5,9	14	3,8	31
Education normale	117	40,9	226	61	343
Pas de réponse	182	—	168	—	350
TOTAL	467	100	533	100	1000

Nous classons « abandonnés » les enfants confiés à l'Assistance Publique ou à des personnes lorsque les parents s'en sont complètement désintéressés. Parmi les sujets non éduqués par les parents, nous comptons ceux qui ont été confiés à un membre de leur famille ou à une institution lorsque nous en ignorons la raison. Nous tenons en effet à signaler à chaque fois qu'il est possible la cause de ce placement qui peut être un décès, une séparation des parents, une naissance illégitime, etc... et qui nous permet de connaître la nature des influences qui se sont exercées sur le sujet durant son enfance. Nous parlons de « tares morales et sociales du milieu familial », dans tous les cas où l'alcoolisme d'un ou des deux parents ou leur inconduite nous sont signalés; notons que l'un des parents de 7 détenus était déchu de ses droits. Nous n'avons pas fait figurer sur notre tableau le nombre de cas où les familles des détenus étaient nombreuses, vivant dans la misère, ni les tares psychiques des parents susceptibles d'avoir eu un retentissement fâcheux sur leurs enfants, ceci en raison de l'absence de renseignements assez précis sur les conditions matérielles des familles et l'âge des enfants au moment où se sont manifestés ces troubles. Disons enfin que dans 15-20 % des cas, nous n'avons de réponse à notre question et que les pourcentages que nous avons calculés se rapportent au nombre total des réponses obtenues. Ils représentent donc une approximation, qui paraît cependant valable en raison de la divergence assez importante de certaines données concernant les sujets normaux et anormaux.

On note d'abord que les facteurs de dissociation du milieu familial sont fréquemment rencontrés, puisque nous relevons leur présence dans 1/2 des cas environ, les plus fréquents pour l'ensemble des sujets étant les décès des parents et les tares morales et sociales. Ces facteurs de dissociation sont plus nombreux chez les sujets anormaux (20 % de plus), en dehors de leur rôle probable comme facteur étiologique de délinquance, il semble donc qu'ils puissent favoriser l'éclosion ou la manifestation d'anomalies mentales. Les facteurs qui paraissent retentir de la manière la plus évidente sur le sujet sont les tares morales et sociales du milieu plus de 3 fois plus fréquentes chez les sujets anormaux que chez les sujets normaux.

Le milieu familial des sujets anormaux diffère donc de celui des sujets normaux qui paraît à son tour différent à celui des sujets non-délinquants, différence montrant ainsi son rôle étiologique dans la délinquance et dans la genèse et les manifestations de l'anomalie mentale.

3. — INSTRUCTION DES DELINQUANTS

Celle-ci nous est connue dans 786, soit près de 80 % des cas; les pourcentages que nous donnons sont donc appromitatifs et nous les citons uniquement

pour voir comment se répartissent dans l'ensemble les niveaux d'instruction :

NIVEAU	SUJETS normaux		SUJETS anormaux		TOTAL des sujets	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Illettrés	27	6,5	38	10,1	65	8,5
Sans certificat d'études	121	29,4	150	40	271	34,5
Certificat d'études	164	39,9	108	28,8	272	34,5
Primaire, supérieur, secondaire	23	5,5	21	5,6	44	5,5
Professionnel	29	7,4	16	4,3	45	6
Brevet élémentaire	24	5,7	23	6,1	47	6
Brevet supérieur	3	0,8	3	0,8	6	0,5
Baccalauréat	13	3,1	11	3	24	3
Etudes supérieures	7	1,7	5	1,3	12	1,5
TOTAL	411	100	375	100	786	100

Les chiffres que nous donnons pour l'ensemble des sujets sont arrondis. Parmi les sujets non munis du certificat d'études, il en est un grand nombre sachant juste lire et écrire et dont le niveau d'instruction est tout à fait insuffisant. Parmi les sujets munis du certificat d'études, nous en avons compté une vingtaine, dont le niveau est assez bon, mais dépourvu de diplôme. Enfin, sous la rubrique « enseignement professionnel », nous avons groupé des sujets pourvus ou non du certificat d'études et présentant des aptitudes suffisantes pour suivre des cours d'enseignement professionnel et technique ou en possession du C. A. P.

Comparons ces données à celles du recencement qui distinguent entre sujets illettrés et non illettrés concernant le département, établis sur la population « active », c'est-à-dire celle qui travaille. Elle comprend parmi les 260.461 sujets actifs ayant précisé

leur niveau d'instrution 8.810 illettrés, soit 3,4 %, chiffre approximatif en raison de ce que nous venons de dire et peut-être supérieur à la réalité étant donné qu'il y a lieu de supposer que les illettrés sont moins nombreux parmi les sujets non actifs. Il y a donc plus de 2 fois plus d'illettrés en prison que dans la population non délinquante, ce qui résulte, comme nous le voyons sur notre tableau, du grand nombre de sujets anormaux parmi eux. Cependant, même parmi les sujets normaux, il y a près de 2 fois plus d'illettrés que parmi les sujets non délinquants du département, constation qui appelle quelques commentaires : on pourrait penser que les illettrés sont plus exposés à la délinquance que les autres sujets; or, parmi les 27 illettrés normaux, nous comptons :

7 Gitans; 7 Arabes; 4 Espagnols; 9 Français.

Or, on sait que l'analphabétisme est très fréquent aussi bien chez les Gitans que chez les Arabes et qu'il est plus répandu chez les Espagnols que chez les Français. Il semble donc qu'il soit conditionné dans plus de la moitié des cas par un facteur ethnique et qu'en réalité nous n'avons pas isolé rigoureusement le facteur « instruction », ce qui montre la difficulté de l'interprétation des statistiques. Si l'on tenait uniquement compte du facteur d'instruction, il semble donc que les illettrés soient exposés à la délinquance en tant que sujets anormaux (débiles ou instables faisant l'école buissonnière) ou sujets appartenant à un groupe ethnique particulier, bien davan-

tage que du fait de leur absence d'instruction.

De l'examen de notre tableau, il ressort de plus que chez 1/3 des sujets normaux, le niveau d'instruction reste inférieur au certificat d'études, alors qu'il l'est dans la 1/2 des cas chez les sujets anormaux. Chez la 1/2, les sujets normaux environ, il est assez bon alors qu'il ne l'est que chez 1/3 des sujets anormaux. Dans les deux cas, il est supérieur chez 1/10 des sujets environ. La moyenne des sujets anormaux a donc un niveau d'instruction nettement inférieur à celui des sujets normaux, ce qui apparaît donc comme une expression de leur anomalie. Nous regrettons de n'avoir pu trouver de statistiques détaillant davantage le niveau d'instruction des délinquants, ce qui nous aurait permis de rechercher si le niveau d'instruction des délinquants diffère de celui de l'ensemble de la population; cette comparaison nous aurait en effet permis de voir dans quelle mesure une instruction déficiente peut être considérée comme expression d'une anomalie mentale ou, au contraire, comme facteur de délinquance.

4. — ACTIVITE MILITAIRE DES DETENUS

Nous connaissons la fréquence des engagements volontaires d'après les renseignements de 75 % de nos fiches environ. Nous rapportons nos calculs au nombre total des fiches qui nous donnent des renseignements sur la vie militaire des détenus d'où peuvent résulter quelques erreurs étant donné qu'on a en général signalé les faits saillants de la vie de ceux-ci; c'est pourquoi nous nous bornons à indiquer l'ordre de grandeur du nombre d'engagements dans les différentes formations plutôt que des chiffres précis qui nous

paraîtraient discutables. 81 sujets anormaux représentant 28,5 % et 77 sujets normaux représentant 23 % des sujets dont l'activité militaire est connue, signalent qu'à un moment de leur vie, ils ont contracté un engagement militaire. En l'absence de valeurs de comparaison basées sur l'étude d'une population non délinquante, il semble que les engagements soient fréquents chez les 2 groupes de sujets et plus souvent rencontrés chez les sujets anormaux que chez les sujeés normaux.

La fréquence de ces engagements nous amène à envisager brièvement quels en étaient les motifs tels qu'ils sont apparus d'après les brefs entretiens avec les détenus auxquels nous avons assisté. Chez les uns, c'est le prestige de l'uniforme et le désir de voyager qui paraissent en jeu; ces sujets choisissent alors des unités coloniales, s'engagent de bonne heure, soit encore adolescents ou dès qu'ils ont atteint leur majorité lorsque la famille s'y était opposée auparavant. Pour d'autres, l'armée représente une tutelle qui les libère de la nécessité de se conduire par eux-mêmes et ceci d'autant plus qu'ils reconnaissent souvent au fond d'eux-mêmes des désirs ou des tendances qui doivent obligatoirement les conduire à des conflits avec la société ou y ont déjà abouti. Elle les soustrait souvent en outre à un entourage qui exerce une influence néfaste sur eux. Ce besoin de protection se manifeste d'ailleurs souvent aussi dans d'autres domaines de leur vie. Un autre groupe de sujets, enfin, obéit à des sentiments patriotiques en s'engageant, tels les engagés volontaires pour la durée de la guerre, peu nombreux d'ailleurs, déjà en raison du fait que

les années de guerre s'étendent sur une période relativement courte.

Remarquons enfin que bien des délinquants ont été capables d'actes courageux, de décisions rapides, d'ingéniosité et paraissaient mieux adaptés à des périodes mouvementées durant lesquelles certaines irrégularités étaient autorisées qu'à des périodes calmes.

Voici quelles étaient dans l'ensemble les unités choisies :

FORMATION CHOISIE	SUJETS Normaux	SUJETS Anormaux	TOTAL
	%	%	%
Unité coloniale	20 %	40 %	30 %
Résistance	25 %	25 %	25 %
Engagé pour la durée de la guerre	10 %	5 %	27,5 %
Armée de terre, métropole	25 %	25 %	25 %
Marine et aviation	20 %	5 %	12,5 %

Les unités les plus fréquemment choisies sont donc les unités coloniales et parmi elles, la Légion Etrangère. Ce sont les sujets anormaux surtout que l'on rencontre dans ces formations, alors que les sujets normaux s'engagent plus souvent dans la marine et l'aviation ou pour la durée de la guerre. Le plus grand nombre de sujets anormaux dans les unités coloniales est intéressant à signaler, car cette forme d'engagement représente une rupture plus grande avec le passé que les autres formes d'engagement, et auraient, d'après DE GREEF la même signification qu'une fugue et représentent par conséquent l'équivalent d'un acte morbide.

Si nous nous intéressons enfin aux incidents de la vie militaire, nous remarquons qu'ils sont assez nom-

breux et nous rencontrons à plusieurs reprises les condamnations antérieures pour : désertion, abandon de poste, mutinerie, ivresse, port illégitime d'uniforme, relativement plus fréquentes chez les engagés volontaires que chez les sujets qui ont effectué normalement leur service militaire et plus fréquemment chez les sujets anormaux, témoignage de difficultés d'adaptation à la discipline pourtant choisie par eux ou de la mobilité et de l'instabilité de leurs désirs.

5. — VIE PROFESSIONNELLE DES DELINQUANTS

Avec l'étude de l'activité professionnelle, nous devons examiner plusieurs points : la formation professionnelle, la profession exercée et la stabilité ou l'instabilité de la vie professionnelle.

En ce qui concerne le premier point, voyons dans combien de cas, une *formation professionnelle* nous est signalée et si par la suite le métier auquel elle devait préparer le sujet a été exercé :

FORMATION PROFESSIONNELLE	Normaux %	Anormaux %	TOTAL %
Aucune formation professionnelle.	36,5	47	41,5
Métier appris exercé	28	22	25,5
Métier appris non-exercé	12	12,5	12
Métier exercé plus intéressant ..	30	5	17,5
Métier exercé moins intéressant.	45	66	55,5
Métier exercé aussi intéressant..	12	19	15,5
Formation professionnelle sans	13	10	11,5
détails	2	1,5	2
Métiers nécessitant de l'instruction	8	4	6,5
Inconnue	6	3	4
Agriculteurs	7,5	10	8,5

Nos différents chiffres sont arrondis.

Dans la première rubrique, nous avons groupé tous les sujets n'ayant aucune formation professionnelle particulière : tous ceux qui exercent un métier qui les amène à vivre une vie nomade, les manœuvres n'ayant pas fait d'apprentissage antérieur, les sujets sans profession, les employés n'ayant aucune formation professionnelle particulière.

La deuxième rubrique groupe les sujets ayant fait un apprentissage antérieur ou des études et qui ont ensuite exercé le métier auquel leur formation les a préparés.

Nous séparons de ceux-ci les sujets qui ont également reçu une formation professionnelle sans cependant avoir exercé le métier auquel ils étaient préparés, afin d'examiner dans quel sens leur activité professionnelle a évolué par la suite. Il va sans dire, que bien que nous exprimions ces résultats par des chiffres, ceux-ci ne constituent qu'une approximation étant donné que pour juger avec plus de précision de cette activité professionnelle, il faudrait en connaître le détail; remarquons cependant que les écarts entre les résultats paraissent suffisants pour nous donner un ordre de grandeur valable. Nous avons appelé « métier moins intéressant » que celui que le sujet a appris, un métier qui exige de moindres capacités et parait moins bien rénuméré : il en est ainsi dans le cas d'un sujet qui, ayant fait des études de droit, devient bookmaker aux courses ou d'un autre qui, ayant fait un apprentissage de mécanicien, travaille comme ouvrier agricole; comme exemple du contraire, citons le cas

du sujet qui a appris le métier de boulanger et devient ensuite hôtelier ou propriétaire d'un commerce.

La rubrique suivante groupe les sujets en train de faire un apprentissage et ceux chez qui nous ignorons le détail de leur formation professionnelle.

Enfin, parmi les métiers qui réclament une certaine instruction, nous rangeons certains commerces, les activités des industriels ou de certains militaires dont on ne spécifie pas la formation.

Si nous examinons maintenant notre tableau, nous constatons que la moitié des détenus environ, a une formation professionnelle nulle ou précaire que l'absence de formation professionnelle est surtout marquée chez les sujets anormaux. 1/4 des sujets a exercé le métier auquel sa formation l'a préparé. Les sujets qui ont exercé ce métier sont plus nombreux parmi les détenus normaux. 12 % de sujets normaux et anormaux n'ont pas exercé le métier auquel leur formation les a préparés : lorsqu'ils changent de métier ou lorsqu'ils n'ont qu'une formation incomplète, les sujets anormaux ont beaucoup plus souvent que les sujets normaux, une vie professionnelle inférieure aux espoirs que pouvait donner leur formation initiale, puisque ceci est réalisé chez 3 sujets anormaux pour 2 sujets normaux environ. Dans l'ensemble d'ailleurs, lorsque le détenu change de métier, il choisit plutôt une activité moins intéressante que celle qu'il avait au début. Il semble donc ici que l'anomalie mentale conditionne dans une certaine mesure la précarité de la formation professionnelle. Si nous avions pu connaître les don-

nées envisagées ici chez une population non délinquante, une comparaison avec celles qui concernent les sujets normaux nous aurait permis de dire en plus, si, et dans quelle mesure une formation professionnelle insuffisante peut être considérée comme facteur de délinquance. Remarquons cependant, que plus la formation professionnelle d'un sujet est sommaire, plus facilement il est remplacé, moins il est payé et moins sa sécurité matérielle est assurée; il en est ainsi des manœuvres comme de l'ouvrier agricole qui se loue pour la saison et perd souvent son gagne-pain à la fin des grands travaux et que l'on rencontre fréquemment en prison pour vagabondage.

Comment se répartissent maintenant les *métiers exercés par les délinquants* ?

CATEGORIE	NORMAUX %	ANORMAUX %	TOTAL Nbre	TOTAL %
Ouvriers, artisans	45,5	42,5	427	42
Commerçants	17	18	184	18,4
Employés	12,5	12,5	125	12,5
Agriculteurs	7,5	10	87	8,7
Militaires	2	1,5	23	1,9
Fonctionnaires	3	1	19	2,3
Artistes	0,5	2,5	13	1,3
Professions libérales	0,5	0,5	6	0,6
Divers	0,5	0,5	4	0,4
Sans profession	8	10	91	9,1
Inconnue	3	1	21	2,1
TOTAL	100 %	100 %	1000	100 %

Les professions sont groupées en citant toujours le dernier métier exercé en raison de la fréquente instabilité professionnelle de certains sujets. Les chiffres concernant les sujets normaux et les sujets anormaux sont détaillés. Ils sont difficiles à comparer à des statistiques récentes telles que les données du dernier recensement qui ne nous renseignent pas avec assez de netteté sur des points qui nous paraissent importants, tels que le nombre de manœuvres et groupent les différents métiers suivant 99 chefs. Des comparaisons ne pourront se faire que sur certains points.

Les ouvriers et artisans sont donc nombreux parmi les détenus; parmi les ouvriers, nous comptons 1/3 de manœuvres. La proportion de ceux-ci est un peu plus importante chez les sujets anormaux, ce qui semble confirmer ce que nous avions déjà constaté à propos de la formation professionnelle des détenus.

Chez les artisans qui représentent 1/3 des ouvriers environ, nous comptons : 10 chaisiers, 5 vanniers, 2 rémouleurs (plus de 1/4 des artisans détenus) et respectivement 0,10 %, 0,05 %, 0,02 % du nombre des détenus. Nous ignorons le nombre de rémouleurs et de chaisiers du département, mais savons que le recensement a dénombré 114 vanniers qui représentent 0,04 % de la population de la Haute-Garonne, proportion plus de 10 fois inférieure à celle à laquelle on rencontre ces sujets en prison; le métier de chaisier et de rémouleur présente des similitudes avec celui de vannier et si nous avions pu refaire cette comparaison à leur propos, nous aurions constaté sans doute que ces sujets aussi sont relativement nombreux

en prison. Or, la proportion de sujets normaux et anormaux est sensiblement la même chez ces 2 groupes de sujets; leur nombre étant élevé, les sujets anormaux n'étant pas nettement plus nombreux chez eux, il apparaît que l'étiologie sociale, notamment le genre de vie que mènent ces sujets, le milieu dans lequel ils vivent, doivent expliquer pour une grande partie leur délinquance. — Nous avons groupé par ailleurs quelques métiers artisanaux tels que : cordonnier, charron, couturière, tailleur, électricien, menuisier, ébéniste, horloger, peintre en bâtimens, tonnelier, charpentier, modeleur, rencontrés en prison à la proportion de 7 % et dans le département à celle de 8,5 %, ceci montre que chez eux la délinquance ne paraît pas favorisée par le métier.

Parmi les commerçants avec lesquels nous avons compté les représentants de commerce, nous avons également compté 29 forains, 11 chiffonniers, 3 brocanteurs, 3 vendeurs de journaux, 2 photographes ambulants représentant plus de 1/4 du nombre des commerçants. Ce dernier groupe de sujets qui mènent une vie plus ou moins irrégulière paraît comprendre de nombreux individus; en dehors de ceux-ci nous remarquons que la délinquance est assez fréquente chez les représentants de commerce (3 représentants en prison pour 1 représentant dans le département). Dans l'ensemble, on compte autant de sujets normaux que d'anormaux chez les commerçants; les sujets anormaux sont nombreux surtout chez les chiffonniers et les forains et, les sujets anormaux ayant fait des apprentissages antérieurs qui sont venus se joindre à

eux, mis à part, il semble que l'on puisse ici aussi de même que chez les vanniers et les chaisiers, invoquer le rôle du milieu comme facteur de délinquance; ceci n'exclut pas que des sujets qui ont par ailleurs des tendances antisociales viennent y vivre et qu'un milieu qui a de moindres exigences envers l'individu favorise à son tour les manifestations de ces tendances.

Parmi les employés, nous rangeons les divers employés de bureau, le personnel domestique, tel que bonne, cuisinière, femme de ménage. Remarquons que le nombre des bonnes en prison paraît élevé (2 bonnes en prison pour 1 bonne dans le département). C'est parmi elles aussi que l'on rencontre un grand nombre de sujets anormaux ce qui semble montrer que chez elles l'anomalie mentale conditionne assez fréquemment le choix du métier.

Les agriculteurs paraissent très peu nombreux en prison puisqu'ils sont en proportion 4 fois inférieure à celle de la population non délinquante. Ceci nous donne l'occasion de remarquer que le métier d'agriculteur est le plus stable qui soit, celui où l'homme a des liens très étroits avec son travail. Il est attaché à sa terre, au hameau, au voisin dont il a besoin et doit veiller, afin de conserver cette sécurité, à ce qu'on ne puisse rien lui reprocher. Ces remarques expliquent que les sujets anormaux soient un peu plus nombreux parmi les agriculteurs que les sujets normaux et que les facteurs de délinquance individuels paraissent jouer un rôle plus important que dans les autres cas que nous avons

discutés. De plus, la délinquance des agriculteurs diffère légèrement de celle de la moyenne des sujets du fait du petit nombre d'attentats à la propriété et de la proportion plus élevée d'actes qui traduisent une libération des instincts sexuels ou agressifs.

Parmi les artistes, nous en comptons 5 qui se produisent dans les foires; leur niveau paraît bas dans l'ensemble et leur activité professionnelle généralement instable paraît convenir à ces sujets dont la majorité sont des anormaux.

Les fonctionnaires et les représentants des professions libérales sont en nombre très faible. Parmi les sujets sans profession se trouvent de nombreuses prostituées. Il est difficile de commenter les résultats qui les concernent en raison de leur nombre assez faible et de l'absence de données sur leur proportion dans une population non délinquante.

Remarquons enfin que dans certains cas, le mode de délinquance est en rapport avec la profession : avortement chez les femmes de ménage, émission de chèques sans provision chez les représentants de commerce, vol ou trafic d'autos chez les garagistes..., constatation qui montre qu'en dehors des suggestions que peut rencontrer un sujet dans un certain milieu, celui-ci lui présente également très souvent l'occasion de commettre une infraction donnée.

Examinons enfin la *stabilité de la vie professionnelle* en cherchant dans quelle mesure on rencontre des changements de places ou de métiers non imposés par les circonstances politiques et économiques et au cours

desquels un sujet donné n'améliore pas d'une manière régulière sa condition. Cette manière de voir nous permettra d'envisager dans quelle mesure l'instabilité professionnelle est expression d'une anomalie mentale alors qu'une énumération complète de tous les changements de métiers et de places nous aurait permis d'envisager son rôle comme facteur étiologique de délinquance. Il est difficile de donner un chiffre qui concerne l'ensemble des sujets en raison de l'absence de renseignements dans de nombreux cas et du manque de précision de notre discrimination entre la stabilité et l'instabilité professionnelle. Cependant, les mêmes critères nous ont servi pour comparer l'activité professionnelle des sujets normaux et anormaux et nous pourrons dire que nous avons rencontré l'instabilité professionnelle 2 fois plus souvent chez les sujets anormaux que chez les sujets normaux et que ce chiffre nous paraît valable.

6. — VIE DE FAMILLE DES DELINQUANTS

Avant d'entrer dans le détail, nous nous proposons de comparer quelques données sur la situation de famille des détenus normaux et anormaux à celles que nous donne le rencensement du 3 Mars 1946 et qui concernent la population « active »; l'erreur qui peut résulter de ce fait est plus faible que si la comparaison avait porté sur l'ensemble de la population en raison du nombre relativement faible de sujets non actifs en prison. Nous rapportons nos chiffres à l'ensemble des réponses obtenues, autour de 94 % en ce qui con-

cerne les délinquants et de 99 % en ce qui concerne les sujets non délinquants du département; celles-ci intéressent une population âgée de 14 ans et plus alors qu'à quelques exceptions près, les délinquants sont âgés de 18 ans et plus. Après avoir fait ces quelques remarques, examinons le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	SUJETS normaux		SUJETS anormaux		Dans le département	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Célibataires	221	43	212	47,5	80.883	30
Mariés	262	51	189	42,5	182.476	68,5
Divorcés	29	6	43	10	4.187	1,5

Chez les 2 groupes de sujets, on note des divergences importantes avec la vie de famille de la population du département, plus accentués chez les délinquants anormaux chez lesquels on compte 5 célibataires pour 3 célibataires dans le département, près de 4 sujets mariés pour 7 sujets mariés dans le département et 7 fois plus de sujets divorcés. Parmi ces derniers nous n'avons pas compté les sujets divorcés et remariés étant donné que nous ignorons de quelle manière les données du rencensement sont interprêtées et que nous pensons qu'on a tenu compte de la situation dans laquelle se trouvait le sujet au moment où elles ont été recueillies. Le sujet anormal reste donc plus fréquemment célibataire et divorce plus facilement que le sujet normal chez lequel les mêmes constatations s'imposent par rapport au sujet non délinquant. L'anomalie mentale semble donc perturber la vie de famille des sujets anormaux et le céli-

bat et le divorce paraissent jouer par ailleurs un rôle dans l'étiologie de la délinquance. Remarquons cependant aussi que dans certains groupes sociaux, on divorce plus facilement. La fréquence du célibat chez les détenus est d'autant plus grande que parmi les sujets non délinquants il y a proportionnellement plus de sujets âgés de moins de 18 ans, donc généralement célibataires.

Nous allons maintenant nous intéresser à quelques détails que nous relevons dans nos fiches :

CATEGORIE DE SUJETS	SUJETS normaux		SUJETS anormaux		TOTAL Nombre
	Nbre	%	Nbre	%	
Célibataires	193	37,7	192	43,3	385
Mariés	198	38,7	117	26,4	315
1 enfant	77	35	71	43	39
2 enfants	81	37	50	30	33
3 enfants	34	15,5	23	14	29
4 enfants	12	7	11	6,5	7
plus de 4	15	5,5	11	6,5	6
Célibataires en concubinage	51	10	49	11	100
Divorcés, séparés, instances de divorce, remariés	70	13,6	86	19,3	156
Ont des enfants naturels	32	env. 6	31	env. 7	63

Parmi les sujets qui vivent en concubinage, 23 sujets normaux et 29 sujets anormaux avaient auparavant contracté mariages réguliers. Parmi les sujets divorcés, nous comptons 6 sujets normaux et 9 sujets anormaux remariés. 2 sujets normaux ont contracté 2 mariages différents et divorcé à 2 reprises. Sur ce tableau apparaît en plus la fréquence des unions illé-

gitimes, sensiblement la même chez les sujets normaux et anormaux ainsi que celle des naissances irrégulières.

Enfin, 10 sujets, indépendamment de tout divorce ou de toute séparation ne s'occupent pas de leurs enfants qu'ils ont confiés à des parents ou à l'Assistance Publique; en réalité, ils sont sans doute encore plus nombreux, de même que les sujets qui ont rompu avec leurs familles, ici une vingtaine environ. Assez fréquemment des réponses comme : « On devrait être environ 8 à la maison » témoignent de la fragilité des liens affectifs de ces sujets avec leurs familles. Il faut encore signaler 2 cas d'adoption et 3 cas d'abandon de famille.

On rencontre donc assez fréquemment des anomalies de la vie familiale chez les délinquants plus importantes chez les sujets anormaux que chez les sujets normaux. L'anomalie mentale paraît en favoriser l'apparition.

CONCLUSION

I. — Conclusions générales :

1) Les résultats de ce travail qui s'appuie sur un matériel donné examiné dans des conditions définies devraient être confrontés avec ceux d'enquêtes du même type afin d'en apprécier la portée générale.

2) Bien que ce travail s'appuie sur des statistiques, nous avons demandé aux chiffres des indications sur l'ordre de grandeur d'un résultat, bien plus qu'une donnée précise dont la valeur nous paraissait souvent discutable.

3) Au cours de notre exposé nous avons signalé les difficultés pour établir ou discuter un résultat ainsi que les questions qui se sont posées à nous et auxquelles nous n'avons pas toujours apporté une solution; ceci tient à la fois à la nature de notre matériel — des fiches et non des enquêtes détaillées — et à la complexité et à l'intrication des différentes données qui concernent la délinquance.

II. — Conclusions relatives à la première partie :

1) Les examens de dépistage permettent de déceler les sujets anormaux avec une précision suffisante. On se heurte par contre à des difficultés considérables lorsqu'on cherche à classer les sujets anormaux. En raison du grand nombre de sujets anormaux (50 %) environ, l'anomalie mentale apparaît comme un facteur de délinquance important.

2) Le début de la délinquance est nettement plus précoce chez le sujet anormal que chez le sujet normal.

3) Le nombre de délinquants anormaux est légèrement plus élevé chez les femmes dont l'activité antisociale est par ailleurs faible.

4) Le nombre de sujets anormaux est nettement plus faible chez les étrangers et chez les sujets présentant des caractères ethniques particuliers ayant par ailleurs une activité antisociale relativement importante, constatation qui fait apparaître le rôle étiologique important des facteurs sociaux dans cette délinquance.

5) L'anomalie mentale ne paraît pas nettement prédisposer à des infractions particulières et à leur répétition chez le même sujet, par contre, elle constitue un facteur capital de récidive.

Les conditions dans lesquelles nous avons fait notre travail ne nous ont pas permis de déceler des corrélations entre la qualité des anomalies mentales et la nature des infractions commises.

III. — Concernant la deuxième partie :

1) Les antécédents pathologiques des sujets anormaux sont nettement plus chargés que ceux des sujets normaux.

2) Le milieu familial des délinquants présente des facteurs de dissociation un peu plus nombreux et plus graves chez le sujet anormal que chez le sujet normal, qui apparaissent à la fois comme facteurs étiologiques de l'anomalie mentale et de la délinquance.

3) Le niveau d'instruction des sujets anormaux est nettement inférieur à celui des sujets normaux.

4) Les engagements militaires sont plus fréquents chez les sujets anormaux que chez les sujets normaux et leur vie militaire émaillée de plus nombreux incidents.

5) L'activité professionnelle des sujets anormaux par rapport à celle des sujets normaux se caractérise par une formation précaire, le choix fréquent de métiers peu qualifiés et son instabilité. Il semble en outre que l'on puisse invoquer dans certains cas, le rôle du milieu professionnel du sujet comme facteur de délinquance.

6) La vie familiale des détenus se caractérise par une plus grande fréquence du célibat et du divorce, notamment chez le sujet anormal.

IV. — Il résulte de ces constatations :

1) L'intérêt des examens de dépistage.

2) L'unicité de l'anomalie mentale dont la délinquance ne constitue que l'une des multiples manifestations.

3) La nécessité de mesures d'Hygiène et de Prophylaxie mentale chez les sujets jeunes.

4) La nécessité de dépister systématiquement les sujets anormaux parmi les délinquants, de les confier à des établissements médico-pénitentiaires et de les soumettre à leur sortie de ceux-ci pendant encore longtemps à une surveillance médico-sociale.

Le Président de la thèse,

PLANQUES.

Vu :

Pour le Doyen, l'Assesseur,

BRUSTIER.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Toulouse, le 21 Juin 1949.

Le Recteur,

Président du Conseil de l'Université,

DOTTIN